



COMMUNE DE MONTRY

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 20 avril 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 avril 2015, s'est réuni en séance publique le Lundi 20 avril 2015 à 20h30 en salle du conseil municipal sous la présidence de M. Michel CAMUS, Maire.

Maire : M. CAMUS

Conseillers Municipaux : F. SCHMIT, E. MAILLARD, L. ROUMILLA, E. DEMUR, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, N. RAFFETIN, C. FONTAINE, A. SCHLAYEN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, A. AMPOLO, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, E. ANDRE, K. SASSI,

Procurations : I. EIFFREN à L. ROUMILLA, B. GUIBAN à E. MAILLARD, G. COLLIN à F. SCHMIT, R. ANGELLU à E. DEMUR

Monsieur le Maire déclare ouverte, à 20h32, la séance du conseil municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. GUERAND secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Monsieur T. DUMAS demande la parole pour faire une déclaration. Voir le texte mis en annexe 1.

Monsieur le Maire prend à son tour la parole pour nous rapporter son rendez-vous avec le sous-préfet de Meaux le 16 avril 2015 :

Il était accompagné par F. SCHMIT et E. BOULANGER. La comptable du trésor de Magny-le-hongre ainsi que Madame le Maire d'Esblly Mme POTIER-HUSSON s'étaient jointes à eux. En effet, Mme Valérie POTIER HUSSON a proposé l'aide des services financiers de sa mairie pour aider MONTRY à résoudre son problème de budget.

M. CAMUS a tout d'abord évoqué la situation de la commune, peu d'entreprises sur le territoire. La disparition du CREPS a nécessité la construction d'équipements sportifs, et la ville est malheureusement au seuil d'une démographie de 3500 habitants qui permettrait d'obtenir des dotations plus importantes alors que celles-ci sont en baisse chaque année.

F. SCHMIT a exposé les raisons pour lesquelles lors du précédent conseil municipal les points de vote des budgets ont été retirés de l'ordre du jour : difficultés à faire l'équilibre et pas assez de sincérité pour certains montants, dont les dépenses obligatoires comme les salaires. Elle énonce au sous-préfet les premières pistes que la commission des finances a suivies pour proposer des économies et pouvoir équilibrer le budget de fonctionnement de la ville :

- revoir le Régime Indemnitare (primes) des agents municipaux
- augmentation des taxes locales
- diminution des indemnités des élus

- faire un contrôle de gestion sur toutes les dépenses
- réaliser des investissements dans le but de diminuer les consommations d'énergie.

E. BOULANGER nous informe que dans le cas où le budget ne serait pas voté Monsieur le sous-préfet le transmettrait à la cour des comptes et que ses premières actions pour équilibrer et combler le déficit de ce budget seraient effectivement d'agir sur les trois premiers points cités par F. SCHMIT, mais pour le troisième de supprimer les indemnités et non de les diminuer. Monsieur le sous-Préfet a également dit, en guise d'avertissement « qu'il valait mieux être maître de son destin que de subir les foudres de l'administration ».

F. SCHMIT nous précise que Monsieur le sous-Préfet a proposé que le comptable du Trésor de Magny-le-Hongre apporte son aide pour analyser les budgets dans le but de nous indiquer les erreurs qui ont été commises. Un premier rendez-vous a déjà été pris le lendemain de cette réunion.

S. LEVIS demande qui a établi ce budget, et souligne qu'elle ne l'a reçu que ce lundi matin.

F. SCHMIT répond qu'une réunion a dû être organisée en urgence car Monsieur le Sous-Préfet souhaitait que le budget soit voté le samedi 18 avril et qu'elle souhaitait le présenter à son rendez-vous avec le trésor public. Des membres de la commission des finances, majorité et opposition, ont donc été conviés pour le jeudi 16 avril en soirée, mais tout le monde n'a pas pu se libérer.

Il y avait un rendez-vous programmé avec le Trésor Public le vendredi 17 avril, et ce budget a été présenté, juste pour avis, car le comptable du trésor n'a pas à étudier avec précision les budgets des communes. Elle s'excuse que les documents du budget ne soient parvenus aux élus que dans la matinée de ce lundi, car il y a eu une panne informatique qui a retardé la saisie des chiffres, puis un oubli de l'administration pour le transmettre par courriel le vendredi 17 avril.

S. LEVIS regrette de ne pas avoir été convoquée étant membre de cette commission.

F. SCHMIT s'en excuse, mais précise qu'il n'y avait aucune intention d'écarter des personnes même de l'opposition. Ce budget a été fait sur la base des différentes observations faites par la commission des finances, comme pour l'alimentation.

E. BOULANGER rappelle que certains repas sont effectivement pris par des agents et ne sont pas payés car ils sont pris dans le cadre de leur travail, et que c'est un sujet à réétudier.

Plus personne n'ayant de question et d'observations à formuler Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour.

* * * * *

1) Conseil Municipal – Adoption du compte rendu de la séance du 2 avril 2015

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la séance du 2 avril 2015. Aucune observation n'est formulée.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par 23 voix pour.

2) Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015 de 5%, soit 1.05 point, ce qui donnerait les taux suivants :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>
- Taxe d'habitation	19.32 %	20.29 %
- Taxe foncière (bâti)	25.93 %	27.23 %
- Taxe foncière (non bâti)	67.64 %	71.02 %

E. BOULANGER fait remarquer que nous avons des taux d'imposition supérieurs à la moyenne par rapport aux communes de même strate.

M. CAMUS précise que c'est un des choix nécessaires pour combler le déficit de l'exercice précédent et équilibrer le budget de cette année. Si ces taux ne sont pas votés ce soir, ce sera certainement la cour des comptes qui le fera à notre place mais ce ne sera pas 5%, mais 30 ou 40%.

T. DUMAS demande sur combien d'années ces augmentations vont encore se faire.

M. CAMUS répond qu'il souhaite que ce soit la dernière année et que pour celles à venir l'équilibre se fera par une surveillance de gestion.

E. BOULANGER demande si l'abattement partiel sur les taxes qui a été adopté par délibération en 1980 sera supprimé l'année prochaine, ajoutant que dans ce cas ce sera également une nouvelle augmentation.

F. SCHMIT : cet abattement nous a été indiqué par le trésor public. Il représentait 122 000 € par an. Aucune décision n'a été prise, et c'est un sujet qui sera débattu en commission des finances.

T. DUMAS fait remarquer que si cet abattement est supprimé, cela fera une nouvelle hausse de 10%.

M. CAMUS fait remarquer que la taxe d'ordures ménagères qui est dorénavant une compétence du Pays Créçois va être baissée cette année car il n'est plus autorisé de faire des bénéfices dans ce domaine. Elle passera donc de 18.75 % à 15.74% d'où un manque à gagner d'environ 100 000 €.

S. LEVIS demande si le chiffre inscrit au budget ne comporte pas une erreur. En effet le réalisé sur l'exercice précédent est de 1 099 K€, or il est inscrit 1 450 K€, et Monsieur le Maire a précisé que l'augmentation de ces taxes représenterait 69 K€.

F. SCHMIT c'est le FNGIR fait la différence. C'est un montant qui est prélevé à la source pour être versé au Pays Créçois. Il y a une nature de dépense correspondant à cette différence, et contrairement aux deux années précédentes la ligne de recette FNGIR a été supprimée du budget.

K SASSI ne trouve pas normal que cette augmentation soit déjà inscrite au budget alors les nouveaux taux ne sont pas encore votés.

F. SCHMIT précise que les taux devaient être également votés avant le 16 avril.

E. BOULANGER déclare que son groupe d'élus ne souhaite pas être associé à ce budget et nous lit un texte, mis en annexe 2.

3) Budget ville

F SCHMIT fait ensuite la présentation du budget en énumérant les montants par chapitre pour les dépenses et recettes aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

E. BOULANGER fait remarquer qu'il y a eu, avant l'établissement de ce budget, un courriel informant qu'il fallait prévoir une augmentation des coûts téléphoniques pour l'installation d'une ligne dite « d'urgence » à la salle Guynemer. Ce montant de 31175 € ne figure pas sur ce budget.

S. LEVIS : lors d'une réunion avec la direction de la mairie, le montant de la nature 611 (contrats de prestations de services) était à 20000 €, et sur le budget il est à 18000.

P. GUERAND : c'est le contrat de permanence téléphonique qui doit être arrêté.

S. LEVIS énumère des chiffres de certaines natures qui lui semblent un peu fantaisistes comme celui des recettes des repas scolaires, et qu'après un rapide calcul cela représenterait une grosse augmentation par mois par enfant.

F. SCHMIT dit que nous ne disposions que d'une journée pour présenter un budget, et qu'il peut y avoir des erreurs. Le but était également de pouvoir satisfaire les impératifs de Monsieur le Sous-Préfet, et de nous donner un délai supplémentaire pour mieux travailler sur le budget.

S. LEVIS : il a été évoqué l'arrêt de l'école des sports, est-ce toujours d'actualité ?

Elle constate une augmentation des recettes de repas, mais la commission scolaire n'en a pas été avertie ?

F. SCHMIT : Pour la première question, c'est effectivement une piste d'économie, mais rien n'a été décidé. Pour la seconde, l'augmentation est basée sur les études qui ont été faites, et il faudra rapidement définir les nouveaux tarifs pour la rentrée 2015.

T. DUMAS : la suppression drastique des subventions aux associations aura pour effet de voir disparaître certaines d'entre elles, faute de moyens financiers.

F. SCHMIT : les subventions ne sont pas les seules aides que la mairie fournisse aux associations. Il y a également le prêt des structures, avec les coûts de fonctionnement que cela implique (électricité, chauffage, entretien), la fourniture de différents trophées pour leurs compétitions, le prêt de véhicules, etc...

M. CAMUS est conscient que certaines associations risquent de disparaître, mais se demande quelles autres solutions seraient envisageables pour faire des économies.

E. DEMUR informe qu'il y a 31 associations, mais que pour un grand nombre d'entre elles les subventions de la mairie sont très minimes (300 à 400 €) et qu'elles ne fonctionnent pas grâce à celles-ci. Quelques-unes ne reçoivent même rien. Par contre il y a trois grosses associations pour qui ce manque de subvention va être un problème. Nous étudierons toutes les possibilités pour sauvegarder ces associations, comme les transférer au Pays Créçois.

A l'avenir les subventions seront soumises à des règles plus strictes pour une plus juste répartition.

E. BOULANGER demande s'il n'est pas ambitieux de prévoir une économie de 20% sur les flux ?

K. SASSI : cette baisse a été évoquée lors des commissions des finances. Elle est le produit des 10% potentiellement gagnés sur le chauffage à la fois par la diminution de 1 degré et de la baisse du prix du gaz. Il y a aussi les économies qui seront réalisées grâce à de l'investissement (régulateur de chauffage, révision du système de l'éclairage public,...)

E. BOULANGER demande où en est sa demande de début d'année sur l'état des bâtiments.

F. SCHMIT lui demande de prendre un rendez-vous avec le directeur technique présent ce soir.

S. LEVIS fait plusieurs remarques :

- * En septembre 2014, sous la mandature de Mr CAMUS, Mr le Maire a fait l'acquisition de 16 téléphones portables pour le personnel de mairie pour un montant total de 1 700 €, avec des abonnements allant de 20 € à 65 € HT par mois
- * Pour informer tous les élus, nous pouvons constater que les dépenses des fournitures scolaires dédiées à nos enfants passent de 23 800 € en 2014 à 12 000 € pour 2015
- * Les dépenses pour "Fêtes et cérémonies" passent de 30 000 € en 2014 à 6 000 € en 2015, l'adjoint en charge des évènements va avoir du fil à retordre pour organiser des manifestations. La subvention pour le CCAS passe de 15 000 € en 2014 à 0 € en 2015.
- * Les subventions pour la caisse des écoles passent de 14 530 € contre 3 300 € pour 2015, ce sont les parents qui mettent la main à la poche pour aider les écoles.
- * Et les subventions pour les associations passent de 26 500 € pour 2014 à 5 425,14 € pour 2015, autant dire que certaines associations vont s'éteindre.
- * Et une augmentation de recettes des redevances des services périscolaire de 30 500 €. Ce qui représente une augmentation de 75€ par enfant tous les 4 mois, soit 150€ par famille de 2 enfants scolarisées sur Montry, bon courage à L'adjoint des affaires scolaires Laila, avec les parents d'élève.
- * Que dire de plus... Que le montant des indemnités des élus s'élève à 57 513 €, une somme encore beaucoup trop importante au vue des finances actuelles.

M. CAMUS ne souhaite pas revenir sur ce sujet (les indemnités des élus).

E. BOULANGER redonne les points sur lesquels le sous-préfet fera des économies dans un premier temps : Les taxes locales, le Régime Indemnitaires des agents et les indemnités des élus. Ces deux derniers pouvant même être supprimés. Il demande donc que les élus montrent également l'exemple en baissant leurs indemnités d'une manière significative.

T. DUMAS fait remarquer que si le problème structurel de la mairie, trop d'employés, n'est pas résolu, nous rencontrerons tous les ans ce souci d'équilibre budgétaire.

F. SCHMIT : c'est maintenant après ce vote qu'il faut revoir l'organisation de la mairie.

Le budget Ville 2015 est soumis au vote :

16 Pour

2 abstentions : N. RAFFETIN, C. FONTAINE

5 contre : T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, E. ANDRE

4) Budget assainissement.

E. DEMUR présente le budget, puis le soumet au vote :

18 Pour,

2 abstentions : S. LEVIS, E. ANDRE

3 contre : T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER

5) Budget EAU

E. DEMUR présente le budget, puis le soumet au vote :

18 Pour,

4 abstentions : C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, E. ANDRE

1 contre : T. DUMAS,

Tous les points de l'ordre du jour ont été délibérés.

M. CAMUS informe qu'un marché de fermage de l'Eau va devoir être lancé, puisque celui en cours arrive à son terme à la fin d'année.

La séance du conseil municipal est clôturée à 21h44

Texte de Monsieur DUMAS

500 000 Euros,

C'est le déficit de fonctionnement annoncé par monsieur le maire lors du conseil municipal du 02 04 2015. Mais qui va payer ?

L'opposition municipale J'aime Montry par ses actions, et surtout grâce à la ténacité et aux compétences de Eric BOULANGER et Sonia LEVIS membres de la commission des finances qui par leur travail acharné d'une année, malgré les difficultés à obtenir les informations, ont obligé le maire à révéler au grand jour la situation financière dramatique dans laquelle se trouve notre commune.

Rappelez vous en 2008, lors de la campagne électorale , l'équipe Montry Avenir préconisait un audit des finances publiques car la situation était saine mais complexe, que nous n'avions pas le droit à l'erreur et qu'il était préférable de se faire aider par un organisme compétant comme le font de nombreuses communes.

Elle fut la risée de Montry Citoyen qui prétendait avoir dans son équipe des candidats capables de prendre seuls en mains le budget communal.

Mais 7 ans après, où en sommes nous ?

Après avoir dépensé les restes d'investissement de 2007 et le retour de tva des travaux de l'école Curie obtenu en 2008, après avoir spolié les budgets eau et assainissement, après avoir dilapidé le patrimoine foncier de la commune, les caisses sont de plus en plus vides et la ville de plus en plus endettée. Jusqu'à quand les Montéricultois devront ils payer les erreurs de gestion du mandat de l'équipe de monsieur SUEUR ?

Alors , il est trop facile d'accuser le pays Créçois, il est trop facile de dire avoir été trahi quand on sait que les problèmes ont commencé en 2010.

Pourtant, lors de la campagne électorale des municipales de 2014, monsieur CAMUS candidat clamait haut et fort à qui voulait l'entendre que les finances étaient des plus saines et qu'il pourrait effectuer de nombreux projets.

La fable de l'héritage d'une situation financière catastrophique, chère à votre campagne électorale, est hélas devenue réalité par une gestion calamiteuse de 2008 à 2014.

Le pire est que la vérité n'a pas été dite aux Montéricultois et pire encore monsieur le maire, une partie de vos colistiers n'était pas avisée de l'état des finances communales au moment de s'engager à vos côtés.

Oui, monsieur le maire, vous en porter la responsabilité et vous étiez au courant de ce qui arrive, mais vous n'êtes pas le seul car tous les élus présents à vos cotés depuis 2008 ont soutenu votre politique et celle d'Alain SUEUR.

Oui, mesdames SCHMITT, EFFREIN, messieurs MAILLARD, GUERREIRO, COLIN, vous avez toujours voté toutes les délibérations et les budgets dont celui de 2014 qui n'était pas sincère comme l'a dénoncé l'opposition en votant contre.

Jamais lors d'un conseil municipal, vous ne vous êtes opposé à une délibération. Vous avez la responsabilité du doublement de la masse salariale qui a mis en difficulté la commune.

La situation est grave, votre devoir de maire est d'apporter des solutions. Mais ce n'est pas la Coulommière qui va sortir Montry de l'ornière bien au contraire, au vu des dépenses supplémentaires à supporter par la commune. C'est la structure de gestion qui est à repenser.

A défaut, nous demanderons la démission des personnes responsables qui suivront celles de messieurs Delvecchio et Roberty.

Les Montéricultois vont devoir payer très chers par des augmentations d'impôts, des associations vont peut être disparaître, le bien être matériel de nos enfants dans les écoles va diminué, l'entretien de la commune réduit au strict minimum, etc...

A vous élus de la majorité d'en tirer les conséquences qui s'imposent et d'agir en personnes responsables.

Texte de Monsieur BOULANGER

Dans un premier temps nous désirons souligner que l'opposition (Mme LEVIS et M. BOULANGER) n'a pas eu le temps de travailler sur ce budget,

Nous ne voulons pas être associé à ces chiffres.

Néanmoins, nous souhaitons de vous faire entendre, un autre jugement de fond,

Nous voulons préciser **de fond**, car avant d'être de tendance de droite, nous sommes tous Montéricultois.

Effectivement, lors de la réunion du 16 Avril 2015, le sous-préfet n'a que conforté, l'état catastrophique de la mairie depuis plusieurs années,,,,,

UN ETAT que l'opposition a détectée lors de la nomination de Mme LEVIS et de M BOULANGER

à la commission fiance.

Montré Citoyen représenté auparavant par Monsieur SUEUR, et dorénavant par vous (les élus de la

majorité) a seulement par idéologique :

- Explosé la masse salariale
- Dilapidé les différentes ressources des Montéricultois
- Accentué un déficit,,,,,
- Autorisé que les repas des animateurs soient payés par nos enfants,
- Création de 14 lignes portables !! Nous reviendrons sur ce sujet un peu plus tard lors de ce conseil.

Que va-t'il se passer dans les prochaines années :

- Une disparition des associations qui sont le cœur d'un village (baisse des dotations aux associations),,,,
- Une augmentation de la cantine ,,tandis que les animateurs sont nourris (sans compensation) aux frais des familles,,
- Une augmentation des impôts foncier et habitation d'environ de 5% pour 2015,, alors que nos strates d'impositions sont supérieures à la moyenne,,,,
- Des TAP payants ou des activités non respectueuses envers nos enfants,
- Une dilapidation des budgets au profit des frais structurels,
- la suppression d'un abattement voté en 1980 de la base d'imposition des taxes (Fonciers ou habitation) (représentant 120 000 euro = 10% de plus pour 2016),,, Alors que nous vivions correctement avec cet abattement depuis 35 ans,,,,, !!!!!

C'est pour cela que, nous ne comprenons pas que :

- 1°) l'ancienne mandature
- 2°) le Maire,,,,, !!!
- 3°) les adjoints

ont attendu 7 ans afin de comprendre qu'il ne fallait plus faire prendre des vessies pour des lanternes aux Montéricultois,,

Deux questions nous viennent à l'esprit :

- Qu'avez vous fait (TOUS) durant les 7 ans de votre pouvoir ???,
- Avez vous défendu les intérêts des Montéricultois,,,

Au résultat constaté, la réponse est : NON

Malgré cela, certains élus de la majorité s'octroient encore le droit de cotiser à la retraite complémentaire CAREL au frais des MONTERICLTOIS !!!

Au vu de vos résultats constaté depuis plusieurs années , nous demandons avant de voter ce budget de :

- Que les indemnités des élus soient diminuée au minium de 80 %
- Que la cotisation CAREL soit stoppée

Nous considérons que les Montéricultois ne doivent pas subir vos erreurs, et qu'il faut privilégier nos enfants au lieu de vos intérêts personnels,



MISE AU POINT

Mme Patricia LEMOINE
Présidente de la Communauté de
Communes du Pays Créçois
3, rue de la Chapelle
77580 CRECY-LA-CHAPELLE

N/Ref : MC / JH
Objet : Complément d'informations

Montry, le 17 avril 2015,

Madame la Présidente, chère Patricia,

Il semble que ma déclaration au conseil municipal de Montry du 2 avril 2015 soulève quelques polémiques, lorsque je cite le Pays Créçois à l'origine des difficultés rencontrées pour établir mon budget.

Que les choses soient bien claires : ce texte a été rédigé dans un moment particulier, et il ne m'est jamais venu à l'esprit d'accuser en quoi que ce soit le Pays Créçois dans mes déboires actuels. Simplement, les dérives ou erreurs budgétaires se sont produites lors d'un changement de comptabilité, et le fait de citer le Pays Créçois n'avait d'autre but que de situer le moment où elles ont été commises.

Il n'y a aucun machiavélisme de ma part, et je m'excuse auprès de vous et de tous les membres communautaires si cette phrase a pu les blesser. Je suis et je reste très attaché à l'intercommunalité, même si quelques différends peuvent de temps en temps nous opposer.

Je rappelle qu'avec ma 1^{ère} adjointe, nous assurons notre présence à toutes les commissions, y compris celles des démissionnaires et des élus ne pouvant assumer leur engagement.

En espérant vous avoir rassurée sur mon état d'esprit, et restant à votre écoute, recevez, Madame la Présidente, chère Patricia, mes amitiés et mon soutien les plus sincères.

Le Maire,


Michel CAMUS



COMMUNE DE MONTRY

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 28 mai 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mai 2015, s'est réuni en séance publique le Jeudi 28 mai 2015 à 20h30 en salle du conseil municipal sous la présidence de M. Michel CAMUS, Maire.

* * * * *

Maire : M. CAMUS

Conseillers Municipaux : F. SCHMIT, E. MAILLARD, I. EIFFREN, E. DEMUR, L. ROUMILLA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLLIN, N. RAFFETIN, P. GUERAND, A. SCHLAYEN, N. MENNESSIER, T. DUMAS, E. BOULANGER, S. LEVIS, E. ANDRE,

Procurations : C. FONTAINE à N. MENNESSIER, A. AMPOLO à F. SCHMIT, R. ANGUELU à E. DEMUR, C. JOUANNEAU à T. DUMAS, K. SASSI à P. GUERAND

Absents : B. GUIBAN

Monsieur le Maire déclare ouverte, à 20h34, la séance du conseil municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. GUERAND secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

* * * * *

Monsieur le Maire annonce que le point 14 et une partie du point 15 sont retirés de l'ordre du jour et les raisons seront évoquées ultérieurement.

Aucune remarque n'est formulée sur le PV de la séance du 21 avril 2015.

* * * * *

1) Approbation du Compte de Gestion 2014 Ville

E. DEMUR présente les chiffres du compte de gestion qui a été établi par le Trésor Public.

Ce document est composé du bilan, du compte de résultat, et du résultat budgétaire de l'exercice.

Quelques chiffres :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Budget prévisionnel :	4 011 159.85 €
	Paiement :	3 406 123.81 €
Recettes	Budget prévisionnel :	4 011 159.85 €
	Encaissements :	3 270 414.29 €
Soit un déficit de		- 135 709.52 €

Section d'investissement :

Dépenses	Budget prévisionnel :	1 579 323.24 €
	Paie ment :	345 754.91 €
Recettes	Budget prévisionnel :	1 579 323.84 €
	Encaissements :	1 216 835.63 €
Soit un bénéfice de		871 080.72 €

Il rappelle qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un vote, mais juste de l'approuver.

Approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du Compte de Gestion 2014 Assainissement

E. DEMUR présente les chiffres du compte de gestion qui a été établi par le Trésor Public.

Quelques chiffres :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Budget prévisionnel :	530 620.32 €
	Paie ment :	439 140.17 €
Recettes	Budget prévisionnel :	530 620.32 €
	Encaissements :	390 775.44 €
Soit un déficit de		-48 364.73 €

Section d'investissement :

Dépenses	Budget prévisionnel :	641 040.71 €
	Paie ment :	363 911.58 €
Recettes	Budget prévisionnel :	641 040.71 €
	Encaissements :	513 738.32 €
Soit un bénéfice de		141 588.94 €

Il rappelle qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un vote, mais juste de l'approuver.

Approuvé à l'unanimité.

3) Approbation du Compte de Gestion 2014 Eau

E. DEMUR présente les chiffres du compte de gestion qui a été établi par le Trésor Public.

Quelques chiffres :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Budget prévisionnel :	38 327.52 €
	Paie ment :	12 780.94 €
Recettes	Budget prévisionnel :	38 327.52 €
	Encaissements :	35 381.76 €
Soit un bénéfice de		22 600.82 €

Section d'investissement :

Dépenses	Budget prévisionnel :	138 661.61 €
	Païement :	14 762.61 €
Recettes	Budget prévisionnel :	138 661.61 €
	Encaissements :	85 641.77 €
Soit un bénéfice		70 879.57 €

Il rappelle qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un vote, mais juste de l'approuver.

Approuvé à l'unanimité.

4) Approbation du Compte Administratif 2014 Ville

Ce document est le résultat financier de l'exercice 2014, plus le résultat de l'année 2013 qui était déficitaire.

E. DEMUR présente les chiffres du compte administratif de la section de fonctionnement et de celle d'investissement, et des résultats de chacune.

Le fonctionnement représente en dépenses : les énergies, les assurances, les contrats de maintenance, les réparations courants sur les bâtiments et les véhicules, la masse salariale, les intérêts d'emprunts, en recettes : les taxes locales, les dotations des diverses institutions

Quelques chiffres :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Budget prévisionnel :	3 627 213.47€
	Païement :	3 406 123.81 €
Report de l'exercice précédent déficitaire:		178 746.08 €
Recettes	Budget prévisionnel :	3 627 213.47€
	Encaissements :	3 270 414.29 €
Soit un déficit de		-314 455.60 €

Section d'investissement :

Dépenses	Budget prévisionnel :	€
	Païement :	345 754.91 €
Report de l'exercice précédent déficitaire:		303 846.02 €
Recettes	Budget prévisionnel :	€
	Encaissements :	1 216 835.63 €
Soit un bénéfice de		567 234.70 €

Des précisions sur ces chiffres.

En section de fonctionnement

1) les dépenses sont représentées pour :

825 452.85 € de charges à caractère général (assurance diverses, contrat de maintenance, fournitures de bureau, énergie,)

2 057 292.78 € de masse salariale (salaires, cotisations sociales, organismes divers,....)

282 097.00 € d'atténuations de produits (FNGIR)

204 408.00 € de charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions associations, contributions syndicats,....)

129 856.55 € de charges financières (intérêts d'emprunt,....)

4 500.00 € de charges exceptionnelles (intérêts moratoires, frais bancaires,...)

2) les recettes sont représentées pour :

..199 757.48 € d'atténuations de charges (remboursement d'arrêt de travail, contrats d'avenir,...)

326 862.25 € de produits services, domaine (redevances périscolaire, culturelles, sportives,...)

1 472 358.24 € d'impôts et taxes

826 619.26 € de dotations et participations

230 867.20 € de produits de gestion courante

212 849.56 € de produits exceptionnels

1 100.30 € d'opérations d'ordre

En section d'investissement

1) les dépenses sont représentées pour :

1 704.30 € d'immobilisations incorporelles (insertion d'annonces)

208 612.44 € d'immobilisation corporelles (bâtiment scolaires, réseau électrique, voirie, matériel roulant, matériel informatique, mobilier,...)

134 337.87 € d'emprunts (remboursement de capital)

1 100.30 € d'opération d'ordre

2) les recettes sont représentées pour :

283 449.28 € de subventions

500 000.00 € d'emprunts contractés

19 619.35 € d'immobilisations incorporelles

228 186.05 € de dotations

185 580.95 € d'opérations d'ordre (résultat de la vente de terrain)

Au bénéfice de l'investissement il faut rajouter les restes à réaliser soit 401 000 € en recettes, et 13 040.80 € en dépenses.

Le résultat net de cette section sera de 955 193.90 € après l'encaissement et le paiement des restes à réaliser en 2015.

Le résultat global du budget de la ville est donc positif.

T. DUMAS : demande si l'excédent d'investissement tient compte de l'emprunt de 500 000 € contracté en début d'année 2014

E. DEMUR : répond par l'affirmatif

E. BOULANGER : Il est interdit de mélanger les comptes de fonctionnement et investissement.

L'excédent d'investissement est donc constitué de l'emprunt dont T. DUMAS vient de parler et des ventes de terrains.

E. DEMUR : il ne provient pas cela de ces deux opérations.

S. LEVIS : que représente le montant inscrit à la nature 6615 en fonctionnement.

E. DEMUR : des intérêts divers et moratoires pour des dépassements de délais de paiement de factures

E. BOULANGER : pouvez-vous expliquer ou justifier les déficits des années 2013 et 2014 pour la section de fonctionnement?

E. DEMUR : pour les années de 2009 à 2012 les excédents de fonctionnement ont été versés indûment en investissement alors que cela n'était pas nécessaire.

Ce qui a contribué au déficit de 2013 -178000 € :

Il y a également trois autres raisons :

1) l'erreur sur le FNGIR (ex taxe professionnelle) 289 000 €. Cette recette a été imputé deux fois dans le budget

2) La baisse des différentes dotations de -70 000 €

3) Un manque de rigueur sur la gestion des finances

En 2014 le déficit est de 136 000 € :

1) de nouveau l'erreur du FNGIR

2) les dotations qui continuent de baisser

3) Les réformes de l'Etat comme les rythmes scolaires qui génèrent des dépenses supplémentaires.

La compensation se fait uniquement par l'augmentation des taxes locales dont les taux ont été augmentés ces deux dernières années de 5%.

T. DUMAS : Vous avez tout de même dans les années passées pris des excédents des autres budgets pour combler des déficits en demandant des dérogations.

Pourquoi avoir fait ces transferts de la section de fonctionnement vers l'investissement ?

E. DEMUR : Effectivement ce n'était peut-être pas le meilleur des choix durant les années 2009 à 2012.

E. BOULANGER : Quel est le déficit prévisionnel de cette année ?

E. DEMUR : A ce jour nous ne pouvons pas nous prononcer. Nous avons encore des données inconnues et notamment le reversement qui sera fait de l'investissement vers le fonctionnement.

Nous allons retravailler sur le budget pour préparer le budget supplémentaire, car il semblerait que nous avons trop présumé des économies que nous pourrions faire sur certaines natures.

E. BOULANGER : Ces opérations sont régies par des règles bien précises et doivent être validées par d'autres instances, comme les services de la Préfecture.

E. DEMUR : Effectivement, mais dans notre cas il suffit que l'assemblée délibérante locale prenne une délibération en ce sens pour effectuer l'opération, grâce aux versements d'excédents faits durant au moins deux exercices, et pour notre cas, cela c'est réalisé durant quatre exercices de suite.

E. BOULANGER : il y a surtout un problème de structure. La masse salariale est trop importante par rapport à la strate de notre commune, car le nombre d'agents est équivalent à une commune de 5000 habitants.

E. DEMUR : Oui, et c'est pour cela que nous souhaitons effectuer une révision du Régime Indemnitaires (primes) versé aux agents. Nous ne pouvons pas diminuer leur nombre aussi facilement que vous le souhaiteriez

F. SCHMIT : Vous faites partie de la commission des finances, au sein de laquelle cette question a été débattue.

S. LEVIS : Et nous avons voté contre le budget qui a été fait à la va vite, sans nous avoir consulté pour l'élaborer, alors que nous participons activement à la commission des finances.

F. SCHMIT : On le sait vous êtes dans l'opposition.

T. DUMAS : Nous ne sommes pas systématiquement dans l'opposition, seulement lorsque nous jugeons que les décisions qui vont être prises ne sont pas valables et pas assez réfléchies.

Monsieur la Maire sort de la salle pour le vote, car il ne peut pas y participer.

E. DEMUR doyen de l'assemblée prend temporairement la présidence de la séance.

Le résultat du vote est :

contre : 0

abstention : 7 (T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, E. ANDRE, K. SASSI,

P. GUERAND)

pour : 14 (F. SCHMIT, E. MAILLARD, I. EIFFREN, E. DEMUR, L. ROUMILLA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, C. FONTAINE, N. MENNESSIER, N. RAFFETIN, A. AMPOLO, A. SCHLAYEN, R. ANGUELU).

Le Compte Administratif est approuvé à la majorité.

Monsieur la Maire revient prendre la présidence.

5) Approbation du Compte de Administratif 2014 Assainissement

E. DEMUR présente les chiffres du compte administratif de la section de fonctionnement et de celle d'investissement, et des résultats de chacune.

La séance est suspendue à 21h22 afin que M. HUGOO, Directeur des services techniques puisse répondre aux différentes questions sur ce budget.

S. LEVIS : Pourquoi le montant de la redevance est différent du BP ?

Quelles sont les estimations pour 2015 ?

Le DST :

Les deux sommes correspondent aux résultats d'assainissement. Sommes perçues par le prestataire sur le prix de l'eau au profit de la collectivité.

Pour information, un contrôle récent de nos installations a été réalisé par la police de l'eau, la SATESE et l'agence de l'eau. Ce dernier met notamment en avant la performance de notre usine de traitement des eaux et conclut à la conformité de notre réseau d'assainissement et à la conformité de notre usine de traitement.

A ce titre la commune perçoit une prime d'assainissement. Lors des discussions avec les organismes extérieurs, ces derniers nous alertent sur le fait que cette prime sera réduite de 30 % l'année prochaine

Elle reprend à 21H25.

Monsieur la Maire sort de la salle pour le vote, car il ne peut pas y participer.

E. DEMUR doyen de l'assemblée prend temporairement la présidence de la séance.

Le résultat du vote est :

contre : 0

*abstention : 5 (T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, E. ANDRE, K. SASSI,
pour : 16 (F. SCHMIT, E. MAILLARD, I. EIFFREN, E. DEMUR, L. ROUMILLA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS,
G. COLIN, C. FONTAINE, P. GUERAND, N. MENNESSIER, N. RAFFETIN, A. AMPOLO, A. SCHLAYEN, R.
ANGUELU, S. LEVIS).*

Le Compte Administratif est approuvé à la majorité.

Monsieur le Maire revient prendre la présidence.

6) Approbation du Compte de Administratif 2014 Eau

E. DEMUR présente les chiffres du compte administratif de la section de fonctionnement et de celle d'investissement, et des résultats de chacune.

La séance est suspendue à 21h30 afin que M. HUGOO, Directeur des services techniques puisse répondre aux différentes questions sur ce budget.

S. LEVIS : La subvention d'équipement de 36 000 € ne figure pas dans le CA. Pourquoi ?

Le DST : Les 36 000 € de cette recette correspondent à une subvention pour les travaux d'extension et de mise en conformité du réseau de défense incendie.

A ce jour, la proposition budgétaire n'a pas été retenue.

Nous perdrons la subvention de la DETR si les travaux ne sont pas finis et réceptionnés pour le 15 novembre 2015.

E. BOULANGER : Le prix de l'eau peut-il être baissé grâce à l'excédent, ou sera-t-il augmenté ?

M. HUGOO : Cela ne dépend pas de la Mairie mais du syndicat qui gère l'usine de production. Ace jour il y a toujours des problèmes d'exploitation.

E. BOULANGER : Je peux vous dire que le prix ne bougera pas car la SIAPEP n'a pas de volonté d'augmenter le prix de l'eau..

D'où viennent les recettes ?

Le DST : L'eau est en affermage, et le titulaire de cet affermage perçoit les montants de vos factures et nous reverse la part communale indiquée sur celles-ci. Cet affermage doit être renouvelé en fin d'année.

La séance reprend à 21H35.

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote, car il ne peut pas y participer.

E. DEMUR doyen de l'assemblée prend temporairement la présidence de la séance.

Le résultat du vote est :

contre : 0

abstention : 5 (T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, E. ANDRE, K. SASSI)

**pour : 16 (F. SCHMIT, E. MAILLARD, I. EIFFREN, E. DEMUR, L. ROUMILLA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS,
G. COLIN, C. FONTAINE, P. GUERAND, N. MENNESSIER, N. RAFFETIN, A. AMPOLO, A. SCHLAYEN,
R. ANGUELU, S. LEVIS).**

Le Compte Administratif est approuvé à la majorité.

Monsieur le Maire revient prendre la présidence.

7) Tarifs Péricolaires

L. ROUMMILA présente dette délibération.

Elle annonce une augmentation des tarifs de la restauration de 4%. La commission scolaire a aussi détecté que les tarifs, notamment le premier, étaient inférieur au prix de revient.

RESTAURATION SCOLAIRE

REVENUS NETS MENSUELS PERCUS					
Jusqu'à 1068 €	De 1069 à 1554 €	De 1555 à 2334 €	De 2335 à 3510 €	De 3511 à 4664 €	Plus de 4664 €
2.6 €	2.83 €	3.29 €	3.74 €	4.19 €	4.64 €

Enfants domiciliés hors commune : tarif 5.81 € / J

ACCUEIL DU MATIN

REVENUS NETS MENSUELS PERCUS					
Jusqu'à 1068 €	De 1069 à 1554 €	De 1555 à 2334 €	De 2335 à 3510 €	De 3511 à 4664 €	Plus de 4664 €
1.41 €	1.51 €	1.64 €	1.74 €	1.85 €	1.95 €

Enfants domiciliés hors commune : tarif 2.18 € / J

ACCUEIL DU SOIR

REVENUS NETS MENSUELS PERCUS					
Jusqu'à 1068 €	De 1069 à 1554 €	De 1555 à 2334 €	De 2335 à 3510 €	De 3511 à 4664 €	Plus de 4664 €
2.62 €	2.73 €	2.83 €	2.94 €	3.04 €	3.17 €

Enfants domiciliés hors commune : tarif 3.27 € / J

ACCUEIL DU SOIR APRES ETUDE

REVENUS NETS MENSUELS PERCUS					
Jusqu'à 1068 €	De 1069 à 1554 €	De 1555 à 2334 €	De 2335 à 3510 €	De 3511 à 4664 €	Plus de 4664 €
1.22 €	1.32 €	1.43 €	1.54 €	1.66 €	1.76 €

Enfants domiciliés hors commune : tarif maximum 2.18 € / J

ACCUEIL ALSH VACANCES SCOLAIRES

REVENUS NETS MENSUELS PERCUS					
Jusqu'à 1068 €	De 1069 à 1554 €	De 1555 à 2334 €	De 2335 à 3510 €	De 3511 à 4664 €	Plus de 4664 €
7.11 €	7.86 €	8.62 €	10.37 €	13.55 €	16.93 €

Enfants domiciliés hors commune : tarif 18.57 € / J

ACCUEIL ALSH MERCREDIS après-midi : de 11h30 à 19h – repas compris

REVENUS NETS MENSUELS PERCUS					
Jusqu'à 1068 €	De 1069 à 1554 €	De 1555 à 2334 €	De 2335 à 3510 €	De 3511 à 4664 €	Plus de 4664 €
4.73 €	5.22 €	5.72 €	6.89 €	8.99 €	11.24 €

Enfants domiciliés hors commune : 12.33 € / demi-journée

S. LEVIS : il y a une erreur dans le premier tableau. Le montant est de 6.81 et non 5.81 pour les enfants domiciliés hors commune.

L. ROUMILLA : Effectivement lors de la commission nous avons décidé de Ce tarif mais nous avons pensé après que c'était un peu trop élevé, et nous sommes revenus dessus.

S. LEVIS : cela concerne combien de familles ?

L ROUMILLA : lui demande la réponse.

L'augmentation concerne également l'accueil en ALSH. Sur ce secteur aussi le tarif ne couvrirait pas les prix de revient.

Le prix de l'étude surveillé est fixé à 2.80 €.

F. SCHMIT : ce dernier prix était également déficitaire, d'où ce réajustement de tarif.

S. LEVIS : précise qu'au lieu d'une heure ce sera trois quart d'heure.

T. DUMAS : Les tarifs scolaires n'augmentent donc pas dans leur globalité. Pourtant au budget il a été prévu une augmentation de ces recettes de l'ordre de 10%. Pourquoi cet écart ?

F. SCHMIT : c'est une erreur faite lors de la préparation du budget, et ce poste sera réajuster lors du budget supplémentaire.

Le résultat du vote est :

contre : 0

abstention : 0

pour : 22 (F. SCHMIT, E. MAILLARD, I. EIFFREN, E. DEMUR, L. ROUMILLA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, C. FONTAINE, P. GUERAND, N. MENNESSIER, N. RAFFETIN, A. AMPOLO, A. SCHLAYEN, R. ANGUELU, S. LEVIS, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, E. ANDRE, K. SASSI.

La délibération est approuvé à l'unanimité

8) Maintien de l'Ecole Municipale des Sports

M. CAMUS : L'école accueille 80 élèves dont 51 de Montry. Malheureusement cette école présente un déficit, qui pour cette année, d'après les éléments données par les services de la mairie, sera de 9000 €. Il n'est pas sûr que la subvention du conseil général reste du même montant et ne soit pas revu, lui aussi, à la baisse.

Les villes de Couilly et St Germain-sur-Morin ne reconduiront pas leur convention pour la prochaine année. Il y aura donc moins d'élève et un déficit plus important.

Personnellement je suis contre la fermeture.

T. DUMAS : Quel est le coût par enfant ? Ne faut-il pas augmenter le tarif.

M. CAMUS : le prix qui est pratiqué à Montry est plutôt dans la fourchette base comparé aux autres écoles.

Cette école est une source de découverte pour beaucoup d'enfants.

T. DUMAS : c'était intéressant pour beaucoup de famille.

E. DEMUR : propose de reporter cette délibération pour étudier l'impact d'une augmentation du tarif de 20 € et les autres pistes d'économies qui pourraient nous être proposées.

S. LEVIS : Cette proposition de délibération est issue des solutions que la commission jeunesse a faites dans le but de trouver des économies, car si il faut trouver 30 000 € sur le secteur de l'enfance et que nous ne pouvons pas éviter le déficit de l'école, il sera très difficile d'atteindre les objectifs d'équilibrage du budget.

Le résultat du vote est :

pour : 6 (M. CAMUS, P. DEGRIS, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, E. ANDRE)

abstention : 10 (E. MAILLARD, I. EIFFREN, E. DEMUR, J. GUERREIRO, C. FONTAINE, P. GUERAND, N.

MENNESSIER, N. RAFFETIN, A. SCHLAYEN, R. ANGUEL)

contre : 6 (F. SCHMIT, S. LEVIS, K. SASSI, L. ROUMILLA, G. COLIN, A. AMPOLO)

La délibération est approuvée et l'école des sports est maintenue.

9) Suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les constructions nouvelles à usage d'habitation

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10) Approbation de la constitution d'un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestations de service d'assurance à la Communauté de Commune du Pays Créçois et adhésion de la commune de Montry à ce groupement de commandes

M. CAMUS : Les assurances coûtent de plus en plus cher et notamment pour couvrir les arrêts de travail. Ce groupement devrait permettre de diminuer ces coûts

La délibération est approuvée à l'unanimité.

11) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Créçois : création d'un nouvel article : Urbanisme – instructions des autorisations liées au droit des sols

La délibération est approuvée à l'unanimité.

12) Rapport de la délibération n° 2015/01/23/05 concernant le règlement des heures supplémentaires et les modalités de récupération

La préfecture a jugé que la délibération prise pour le règlement des heures supplémentaires, n'était pas complète par manque de précisions d'une part et que la majoration pour les heures effectuées le samedi n'est pas conforme à la législation

La délibération est approuvée à l'unanimité.

13) Remplacement des élus démissionnaires au sein des commissions municipales

Est élu à l'unanimité à la commission des finances : E. DEMUR

Est élue à l'unanimité à la commission des travaux et urbanisme N MENNESSIER

Est élue à l'unanimité à la commission de la communication A. SHCLAYEN

14) Reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement

E. DEMUR nous présente ce point malgré qu'il ne soit pas soumis au vote.

La commune de Montry, présente les conditions nécessaires l'autorisant à utiliser cette procédure, au titre de l'article D2311-14 du CGCT : *« l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves prévue par le 2° alinéas de l'article R.2311-12 et constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs peut être repris en section de fonctionnement afin de contribuer à son équilibre ».*

En effet, la part affectée à l'investissement a été supérieure aux besoins de financement de la section investissement en 2013, 2012, 2011 et 2010 :

- 236 294.09€ en 2013 pour un résultat d'investissement 2012 de +866 928.15€ (besoin de financement nul soit une dotation complémentaire = 236294.09 €),
- 208 758.31€ en 2012 pour un résultat d'investissement 2011 de -85 150.41€ (dotation complémentaire = 123 607.90€),
- 447 087.17€ en 2011 pour un résultat d'investissement 2010 de -335 828.57€ (dotation complémentaire = 111 258.60€),
- 96 395.53€ en 2010 pour un résultat d'investissement 2009 de -74099.98€ (dotation complémentaire = 22 295.55€).

Soit un total de 493 456,14 €

Vous trouverez en PJ les états II-1 et II-2 des comptes de gestion concernés.

Motivations de la demande

Deux éléments motivent notre souhait de recourir à cette procédure :

1. Combler les déficits des exercices 2013 (- 178 817€) et 2014 (- 135 710€) ;
2. Abonder le budget primitif 2015.

Déficits 2013 – 2014

Ces déficits sont en majeure partie liés à une erreur d'écriture relative au FNGIR. En effet, la somme correspondant au FNGIR a été comptabilisée aux deux budgets concernés trois fois, soit deux fois en recette et une fois en dépense, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cette erreur a été

révélee par la commission finances au début du mois de mars 2015. Auparavant, personne n'avait pointé cette anomalie.

Natures	2013		2014	
	recettes	dépenses	recettes	dépenses
73111	1 267 166 € (dont 281 720 € de FNGIR)		136 5769 € (dont 282 097€ de FNGIR)	
7323	281 720 €		282 097€	
041		281 720 €		282 097€

Nous constatons bien, des recettes supplémentaires indument inscrites aux budgets 2013 et 2014, qui bien sûr, ne se sont pas retrouvées en recettes dans le compte administratif.

La baisse des dotations forfaitaires n'a, bien sûr, pas arrangé notre situation.

Afin d'équilibrer le BP 2015, nous avons réalisé des diminutions de dépenses et des augmentations des ressources, comme suit :

Réaliser des mesures d'économie

Plusieurs mesures sont d'ores et déjà en œuvre :

- Réduction de 20% du régime indemnitaire des agents titulaires sur les 6 mois restant de l'année ;
- Réduction de l'indemnité du maire de 75% ;
- Réduction de 50% des indemnités des adjoints ;
- Non renouvellement de CDD ;
- Recherche d'économies d'énergie ;
- Renégociation de contrats ;
- Diminution des prestations scolaires ;
- Baisse des subventions aux associations.

Augmenter les ressources

- Augmentation de 5% des impôts locaux ;
- Augmentation de 4% des tarifs du périscolaires (cantines, études, accueil matin et soir, ...)

Abonder le budget 2015

Ces mesures bien qu'efficaces ne sont possibles que si nous sommes en capacité d'augmenter le budget 2015 de 150 000 €. Si non, nous sommes dans l'incapacité de le boucler, sauf à supprimer 100% du régime indemnitaire des agents titulaires et des élus. Ce qui n'est absolument pas envisageable.

Nous avons, en outre, prévu la mise en œuvre d'un projet de redressement

- Mettre en place un contrôle de gestion
- Responsabiliser financièrement les commissions
- Rationaliser l'organisation des services de la Mairie
- Élaborer une véritable politique des ressources humaines.

Notre besoin de financement s'élève donc au total à :

- 314 456 € (déficits) + 150 000 € (au budget 2015) = 464 456 €

Nous avons aussi une possibilité de prendre environ 100 000 € sur la section assainissement 2015

T. DUMAS : Où sera pris ce montant ?

P. GUERAND : c'est un montant qui sera pris sur l'investissement. Cela va générer une dépense, donc une diminution des possibilités d'investissement, sur cet exercice voir les suivants. Maintenant on peut dire que c'est de l'argent pris sur l'emprunt de 500 000€ ou sur la vente des terrains de 600 000€. Ça peut-être également pris sur les différentes subventions perçues, le résultat sera le même, ce sera des investissements de travaux qui devront être repoussés dans le temps. Maintenant quelles autres solutions avons-nous pour couvrir le déficit de ces deux dernières années et qui est, rappelons-le, de 314000 €.

T. DUMAS : on emprunte pour rembourser un déficit.

15) Révision du Régime Indemnitare

Pour cette délibération, il ne sera soumis au vote que les critères de dégrèvement sur le régime indemnitaire pour absence.

La partie sur la diminution globale du régime indemnitaire est reportée lors d'un prochain conseil municipal.

F. SCHMIT : Actuellement un agent qui est en arrêt de travail, pour maladie ordinaire, touche l'intégralité de son salaire. Auparavant les assurances couvraient ce type de risque, plus aujourd'hui.

T. DUMAS : les représentants du personnel ont-ils été consultés pour cette réglementation ?

La séance est suspendue à 22H18 pour permettre aux représentants du personnel présent dans la salle de répondre aux questions :

Le représentant : oui nous avons été consultés lors du Comité Technique, et nous avons donné un accord favorable.

Reprise de la séance à 22h20.

I. EIFFREN : regrette que ce sujet ai été vu trop rapidement lors de la préparation du conseil.

P. GUERAND : Nous avons débattu et corrigé certaines règles à l'avantage des agents, et à la fin la majorité a approuvé ces règles.

T. DUMAS : fait une déclaration

« L'opposition souhaite que le caractère humain et les conséquences financières qui vont impacter le budget familial de nos agents soient mieux pris en compte. Ce n'est pas qu'une affaire de chiffres.

En effet, nous ne pouvons pas accepter que des mesures brutales et autoritaires deviennent effectives sans consensus avec les parties prenantes. Dans ce dossier, la position des représentants des salariés au comité technique étant négative en l'état, nous devons engager des négociations. »

G. COLIN : M. DUMAS vous avez demandé lors d'une préparation de conseil municipal de diminuer la masse salariale.

T. DUMAS : Oui effectivement, mais il faut regarder le côté humain.

S. LEVIS : Lors de départs d'agents, il ne faut pas les remplacer, or cela a été fait.

M. CAMUS : Le sous-préfet a demandé de diminuer la masse salariale, et de mutualiser les services dans l'intercommunalité. Le Pays Créçois a repris le domaine de compétence de l'urbanisme. Il a été envisagé de recruter du personnel au sein des collectivités. Rares sont les communes qui ont des agents dans ce domaine, or nous à Montry nous en avons. Or l'intercommunalité a préféré recruter du personnel qui est extérieur.

Le résultat du vote est :

pour : 19 (M. CAMUS, F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILLA, G. COLIN, J. GUERREIRO, C. FONTAINE, P. GUERAND, N. MENNESSIER, A. SCHLAYEN, R. ANGUEL P. DEGRIS, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, E. ANDRE, K. SASSI, A. AMPOLO))

abstention : 2 (I. EIFFREN, N. RAFFETIN)

contre : 1 (S. LEVIS)

La délibération est approuvée

16) Fixation du montant des indemnités des élus

I. IFFEEN : D'accord pour la diminution des indemnités des adjoints, mais souhaite que celle du maire soit relevée quitte à laisser la sienne.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Avant de clore la séance le Maire procède à une déclaration.

« Pour ceux qui ont lu ma déclaration que j'ai faite lors du conseil municipal du 2 avril 2015, je ne reviendrai pas sur ma décision et donc je démissionnerai de tous mes mandats (Maire, conseiller municipal représentant de la commune dans les différentes commissions du Pays Créçois et autres syndicats. Cette situation m'a beaucoup affecté tant moralement que physiquement. »

T. DUMAS : annonce le décès d'un ancien agent de la commune, M. LEGENRE, et signale que la commune n'était pas représentée aux obsèques.

La séance du conseil municipal est clôturée à 22h40

Le secrétaire de séance :



P. GUERAND



Ville de
Montry
République
Française
Département de
Seine-et-Marne
Arrondissement
de Meaux



COMMUNE DE MONTRY

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 17 juin 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 juin 2015, s'est réuni en séance publique le mercredi 17 juin 2015 à 20h30 en salle du conseil municipal sous la présidence de M. Michel CAMUS, Maire.

* * * * *

Maire : M. CAMUS

Conseillers Municipaux : E. MAILLARD, I. EIFFREN, E. DEMUR, L. ROUMILLA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, A. SCHLAYEN, N. MENNESSIER, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, K. SASSI

Procurations : F. SCHMIT à G. COLIN, à E. MAILLARD, E. ANDRE à E. BOULANGER C. FONTAINE à L. ROUMILLA, A. AMPOLO à E. DEMUR, B. GUIBAN

Absents : N. RAFFETIN R. ANGUELU

Monsieur le Maire déclare ouverte, à 20h35, la séance du conseil municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. GUERAND secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

* * * * *

Aucunes remarques ne sont formulées sur le PV de la séance du 21 avril 2015.

* * * * *

Monsieur T. DUMAS demande la parole pour faire une déclaration.

"La démission du maire reflète l'échec de la politique municipale mise en place depuis 2008. Mais il serait trop simple de faire porter à un seul homme tout le poids de ce fiasco.

M SUEUR et ses amis ont dirigé la commune avec légèreté amenant les nouveaux élus à démarrer leur mandature avec un déficit colossal extrême.

Certains d'entre eux toujours en place ont contribué à précipiter Montry au fond du gouffre et prétendent aujourd'hui avoir les solutions pour redresser la situation sans se rendre compte du spectacle affligeant auquel ils se livrent.

Il faut déplorer l'absence totale de vision à moyen et long terme dans le budget voté. L'avenir n'est pas anticipé, il est craint.

La majorité municipale a échoué et n'a pas su défendre les intérêts des Montéricultois et de son personnel. Les élus en place entre 2008 et 2014 auront-ils le même courage que M. CAMUS? Ce serait pour eux un acte respectable."

Madame S. LEVIS demande également la parole.

"Je souhaitais vous informer que lors du dernier conseil municipal, soit le 28 mai 2015, j'ai été victime de vandalisme sur ma voiture.

N'ayant aucune preuve, je ne vais donc accuser personne.

Toutefois, je tenais à en parler car j'espère vraiment que cet acte n'est pas issu de ce conseil municipal et de tout ce qui se passe depuis ces derniers temps."

* * * * *

Monsieur T. DUMAS le vote à bulletin secret pour la première délibération.

1) Reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement

E. DEMUR : explique le principe de fonctionnement de la reprise d'excédent d'investissement ainsi que les montants et exercices concernés (voir PV du CM du 28/05/2015 point n° 14)

E. BOULANGER : Il est vrai que le compte de résultat de clôture de l'exercice 2014 fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 567 234,70 €.

Néanmoins, cet excédent de 567 234,00 € doit être pondéré du crédit de 500 000,00 €.

E. DEMUR : ce n'est pas seulement 567 000 €, mais il y a aussi les 'Restes à réaliser' qu'il faut rajouter, soit 401 000 € de ventes de terrains en recettes et 13 000 € de factures non réglées.

E. BOULANGER : Mais les ventes ne sont pas encore encaissées.

E. DEMUR : oui, mais le processus de vente est en cours chez le notaire.

T. DUMAS : chez le notaire mais pas encaissées.

E. BOULANGER : la reprise anticipée est interdite.

L'article D2311-14 précise :

« En outre, l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves prévue par le 2° de l'article R. 2311-12 et constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs peut être repris en section de fonctionnement afin de contribuer à son équilibre. »

Pourquoi la base de calcul de la dotation complémentaire stipulée dans cette délibération s'effectue sur la base de 4 années (2010, 2011, 2012 et 2013) ?

Avons-nous une dérogation du préfet pour permettre cette reprise de 4 ans ?

E. DEMUR : je me fie au courrier que M. Le Préfet m'a adressé en réponse au mien.

E. BOULANGER : Comment se fait-il que cette délibération intervient avant le Budget supplémentaire?

Comment avez-vous estimé les besoins de trésorerie sans faire le Budget Supplémentaire?

Pourquoi prendre plus d'argent qu'il n'en faut?

L'article D2311-14 précise que les sommes reprises sont l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire (ligne 1068).

Nous vous informons que la ligne 1068 présente un montant égal à 0 pour l'année 2014?

Comment pouvez-vous prendre la somme de 493 456,14 € alors que la somme inscrite sur le Compte Administratif de 2014 est à 0?

Si nous prenons l'argent du Budget Investissement, quels seront les travaux repoussés ou annulés?

Quels sont les investissements prévus pour 2016?

Comment allons-nous financer les investissements pour 2016 et 2017?

Cette délibération entraîne l'utilisation d'un emprunt pour des frais structurels. !!!!

T. DUMAS : La loi précise qu'il faut se reporter au solde de la nature 1068 de l'exercice précédent, hors il est à zéro en 2014.

E. DEMUR : Je me réfère à ce courrier

E. BOULANGER : le BP doit être sincère, mais on sait que ce n'est pas le cas.

S. LEVIS : Mme SCHMIT a précisé lors du dernier conseil municipal qu'il comportait des erreurs.

E. DEMUR : Effectivement car il a été fait sous la contraire d'être sous tutelle, et M. Le sous-préfet nous avais donné un délai très court pour le voter : 4 jours.

E. BOULANGER : Vous ne nous dites pas toute la vérité car l'emprunt dans cette opération de reprise sera impacté.

E. DEMUR : Il y a plusieurs scénarise possibles suivant la réponse de M Le préfet sur cette délibération. Si sa réponse est négative nous pourrons tout de même faire une reprise de deux exercices puisqu'il dans ce cas il suffit d'une délibération du conseil municipal, plus le produit de la vente des terrains, et du PUP. Par contre si nous ne pouvons pas abonder la section de fonctionnement, il faudra peut-être envisager la solution de la mise sous tutelle.

C. JOUANNEAU : Qu'est-ce le PUP?

E. DEMUR : c'est une convention de Projet Urbain Partenarial passée avec les sociétés SOFIMEST et GISLAND dans le cadre du clos du Ru du Lochy. Cette convention permet une participation au financement d'équipements publics.

M. CAMUS : Cette convention précise qu'il nous sera versé 400 000 €, en deux fois dont la moitié cette année, pour l'extension de l'école Pergaud et la construction d'un centre des loisirs. Il est possible d'utiliser cette somme pour un établissement public comme la salle Guynemer que nous devons payer.

T. DUMAS : Y-a-t-il un délai pour réaliser ces constructions?

E. DEMUR : oui nous avons jusqu'en 2023.

E. BOULANGER : Quels sont les investissements prévus cette année?

Comment avez vous estimez les besoins de trésorerie sans faire le Budget Supplémentaire ? Pourquoi prendre plus d'argent qu'il n'en faut ?

E. DEMUR : La salle Guynemer (260 000 €), les feux tricolores du carrefour de Magny (140 000 €), la chaudière de la salle du conseil municipal (14 000€), le trottoir rue Louis de Lavigne (28 000 €), l'éclairage public pour diminuer la consommation (7 000€), les panneaux de signalisation routiers (6 000€), du mobilier d'école, le remboursement du capital d'emprunts (157 800€), plus d'autres petits investissements comme le matériel pour les services techniques (tondeuses).

E. BOULANGER : 493 000 € de reprise sur l'investissement est un chiffre conséquent, dont 300 000 € de l'emprunt, pour éponger le déficit de la section de fonctionnement. Ce point n'a pas été étudié lors de nos réunions de la commission des finances. Nous avons demandé le Budget Supplémentaire avant de voter cette délibération pour mieux appréhender les dépenses nécessaires jusqu'à la fin de l'année et ainsi bien déterminer le montant qui serait nécessaire de prendre sur l'investissement.

E. DEMUR : Le BS sera fait en septembre.

S. LEVIS : Nous aimerions tout de même connaître les chiffres les plus réels avant le BS.

E. DEMUR : La commission des finances connaît le montant qui est nécessaire pour abonder la section de fonctionnement : 200 000 €.

J'ai fait le tour des responsables des services pour connaître leurs besoins jusqu'à la fin de l'année. Et nous arrivons à cette somme que je viens de donner.

E. BOULANGER : Quel déficit envisagez-vous pour cette année?

E. DEMUR : Pourquoi être pessimistes et envisager un déficit?

E. BOULANGER : Vous mentez aux Montéricultois. On sait que vous minimisez tout au niveau des dépenses. Vous êtes trois à avoir fait ce BP : F. SCHMIT, P. GUERAND et vous-même.

E. DEMUR : La commune n'est pas aussi en déficit que cela.

C. JOUANNEAU : Vous voulez dire avec votre tour de passe-passe.

E. MAILLARD : Ce n'est pas malhonnête. On essaye de tout faire pour sortir de cette situation.
Approuvé à l'unanimité.

G. COLIN : Vous êtes à la commission des finances, mais lorsqu'il faut prendre des décisions vous n'êtes plus là.

E. BOULANGER : Prendre des crédits pour mettre sur du fonctionnel, c'est malhonnête et j'assume mes paroles. Il faut bien réfléchir à cette délibération et ne pas se tromper, nous n'aurons pas une seconde chance. Pour la dérogation au préfet, vous êtes incapable de donner des chiffres pour cette reprise anticipée.

E. DEMUR : Ce n'est pas une reprise anticipée, mais une reprise d'investissement en section de fonctionnement. L'article de référence n'est pas le même.

S. LEVIS : Quelle est la date butoir?

E. DEMUR : Il n'y a pas de date limite, mais l'étude est longue. Il faut voter cette délibération pour la présenter au Préfet.

K. SASSI : Le Budget Supplémentaire ne peut être présenté qu'équilibré, donc cette délibération doit être faite.

E. DEMUR fait procéder au vote à bulletins secret comme demandé par T. DUMAS:

Pour : 14, Abstention : 2, Contre 5

La délibération est acceptée à la majorité.

2) Révision du régime indemnitaire versé aux agents stagiaires et titulaires

I. EIFFREN prend la parole pour nous lire la déclaration qui suit :

"Je tiens à intervenir ce soir, pour expliquer à tous mes positions et qu'elles figurent ainsi dans le procès verbal de cette séance du conseil municipal.

A propos des difficultés financières que nous connaissons aujourd'hui et là je m'adresse à l'opposition et au public :

Il est trop facile d'imputer l'entière faute à l'ancienne municipalité et au Maire actuel alors même que la majorité des maires connaissent de grandes difficultés financières, comme en témoigne le président de l'association des maires de France qui a été reçu par le premier ministre de jeudi 28 mai 2015 et une proposition de nouvelles aides et prêts par l'état.

Alors certes il y a des décisions prises qui pourraient être discutées...

Certaines sont liées à des difficultés purement réglementaires, comme avoir fait un emprunt de 500 000 € à l'époque pour permettre de réaliser des travaux qu'attendaient depuis longtemps les citoyens, car il faut savoir que pour les réaliser il fallait régler la totalité de la somme et après travaux nous devons recevoir des subventions à hauteur de 80%; et oui ces travaux n'ont jamais été lancés car un premier devis réalisé allait au-delà de ce qui était raisonnable de dépenser, puis petit à petit sont survenues des difficultés comme le retard de la vente des terrains que nous avions prévue, et les difficultés que connaissent toutes les communes comme la baisse de dotations qui nous ont contraint à gérer autrement.

Alors aurait-on pu utiliser les excédents de fonctionnement que nous avons eu sur trois ans comme s'est demandé l'opposition, au lieu de réaliser cet emprunt? Non nous n'aurions pas pu puisque l'excédent rapporté sur une année était insuffisant par rapport aux besoins...

D'autres décisions prises sont liées à des choix purement politiques. De passer de la Focelle à une gestion par la mairie du service enfance n'a pas eu vraiment d'incidence financier en terme de coût ; les seuls reproches que l'on pourrait nous faire sont la titularisation du personnel d'animation pour le sortir d'une situation précaire, et embaucher du personnel qui dépasse Notre besoin réel en personnel. Mais comment gérer le quotidien, lorsque nous avons du personnel en longue maladie (attention ce n'est pas un reproche pour le personnel souffrant)? Et la volonté d'avoir du personnel en CDI devrait-elle être purement politique ou tout simplement liée à un bon fonctionnement puisque tout le monde le sait qu'un turn over important ne peut être source de motivation et d'efficacité. Ceci dit, et je profite de cette prise de parole pour dire qu'aujourd'hui nous avons une équipe stable et force est de constater que compte tenu du nombre d'enfants inscrits nous avons besoin de tous les animateurs dont les CAE ; quand je vois qu'un seul enfant de maternelle qui ne veut pas aller goûter car il veut rentrer chez lui voyant tous les autres parents venir chercher ses copains, prend l'attention d'un seul animateur et qui peuvent être 10 en même temps, et surtout quand je vois l'efficacité et le professionnalisme de notre CAE je me dit que ce serait bien du gâchis... (j'ai pu le constater hier soir en étant présente à ses côtés) Alors oui des choix politique ont été faits, choix que je ne regrette à aucun moment car ils nous ont permis de concrétiser des projets, en adéquation avec nos convictions politique mais malheureusement nous ne pouvions prévoir une conjoncture économique difficile et surtout une baisse des dotations. De plus, pendant deux années consécutives (en 2013 et 2014), comme l'a expliqué Emmanuel DEMUR, lors du dernier conseil, une somme de 282 097 € n'a pas été retirée, nous laissant croire que nous l'avions. Alors vous me direz également qu'il y a eu trop de dépenses sur certaines fonctions mais la situation ne serait pas celle qu'elle est aujourd'hui, si nous n'étions pas dans la conjoncture actuelle!

Non personne n'est parti avec une valise remplie d'argent ou s'est enrichi sur le dos de la commune comme j'ai pu l'entendre par certains!

Je m'adresse plus particulièrement à l'opposition : je sais bien que vous êtes dans l'opposition et qu'il faut vous affirmer pour d'éventuelles futures élections si vous vous représentez un jour, mais vos propos recensés dans une note lue lors d'un conseil municipal et d'autres que j'ai pu entendre lors de diverses réunions sont excessifs et dénués de tous sens car si vous isolez certains faits sans les remettre dans leur contexte et si vous omettez de parler de la situation de la plupart des communes, vous dénaturez les faits.

Maintenant, à propos des solutions retenues pour redresser la situation financière :

Je suis en colère car certaines décisions qui ont déjà été prises et qui vont être prises sont contraires à mes convictions personnelles et politiques voir d'éthique; je m'explique : En colère car nous aurions dû faire un compromis en votant une augmentation plus importante des impôts locaux plutôt que de devoir diminuer aujourd'hui les indemnités des salariés. Oui le budget primitif a été voté avec mon pouvoir (j'étais absente pour des raisons familiales), ce budget comprenant la diminution des indemnités sans fixer le pourcentage, mais lorsque je l'ai donné je n'avais pas tous les tenants et aboutissants et encore moins des propositions de taux pour les impôts locaux.

Depuis le bureau municipal où nous nous sommes réunis pour débattre de solutions, nous n'avons eu aucune nouvelle par la commission finance, sur d'éventuelles solutions. J'avais insisté ce soir-là sur le fait que je ne voulais pas que l'on touche aux indemnités des salariés. Vous avez certes été pris de cours puisque le préfet, le jeudi vous a demandé de voter le budget le lundi suivant mais je pense qu'une réunion d'urgence aurait pu se faire le vendredi précédent le conseil municipal extraordinaire.

Même pas un mail pour nous expliquer la situation et pour nous résumer les solutions envisagées!

Alors il est trop facile de se jeter sur l'ancienne équipe et sur le maire actuel!

La commission finance aurait dû, dès le départ, nous proposer différents scénarios avec différents taux d'augmentation d'impôts. Vous allez certainement me dire qu'un travail énorme a été fait sur l'analyse d'une réduction des dépenses possibles et je vous répondrais que c'était effectivement nécessaire mais il fallait également proposer différents scénarios et non pas rester sur des idées bien arrêtées...

Je suis donc en colère car aujourd'hui il est trop tard pour une éventuelle augmentation supplémentaire des impôts locaux. Entre parenthèse, allez-vous renseigner sur les taux des communes environnantes et d'autres communes en France, à population et périmètre comparables et vous verrez que nous sommes loin d'être les plus élevées comme j'ai pu l'entendre comme contre argument ensuite.

Maintenant vous me direz que nous ne sommes pas les plus bas et là j'en arrive au fin fond du problème : nous ne pouvons pas avoir le beurre et l'argent du beurre, c'est-à-dire fournir aux citoyens différentes prestations de qualité et leur donner aussi la possibilité de payer moins d'impôts possibles! Je sais que tout citoyen rêve d'avoir des routes bien entretenues, des infrastructures toutes neuves avec salle polyvalente et en même temps un taux bas d'imposition qu'il soit local ou foncier, un tarif de cantine le plus bas possible....

A moins que l'on préfère imputer les indemnités du personnel qui ne bénéficieront même pas des prestations communales s'ils n'habitent pas la commune!!!

Je suis tout à fait d'accord pour dire d'une indemnité n'est pas automatique et que chaque année cette dernière peut être remise en question et il faut effectivement travailler sur ce point mais solutionner une partie de nos problèmes financiers grâce à la diminution voir la suppression des indemnités de nos salariés est irrationnelle et inadmissible!

Alors certes vous pourrez le constater, la diminution proposée n'est pas aussi importante que ce que je craignais et là je remercie Emmanuel DEMUR qui a fait un travail de fond ainsi qu'à ceux et celles qui ont travaillé avec lui, mais elle reste inadmissible pour les raisons que je viens d'invoquer. Je voterai contre.

Mesdames et Messieurs de l'opposition, mesdames et messieurs de mon équipe municipale avec laquelle je me suis engagée, mesdames et messieurs du public, vous comprendrez qu'avec ce que je viens d'expliquer j'ai pensé très sérieusement à démissionner de ce conseil. Ceci dit ayant travaillé avec deux élus sur une proposition de fonctionnement non encore présentée qui pourrait nous rendre plus efficace, je vais continuer cette mandature; mais si je vois que les choix politiques qui se feront dépassent à nouveau la limite de mes convictions politiques, je partirai sans hésitation.

Merci à tous.

Mme EIFFREN Isabelle

Adjointe à la culture et aux fêtes."

K. SASSI : après le vote de la première délibération et au vu du montant de 22 000 €, je propose de retirer cette délibération, car avec le transfert cela n'aura aucune incidence.

S. LEVIS : Je voulais tout d'abord, préciser, comme je l'ai annoncé à la dernière réunion finance, que nous, élus de l'opposition, sommes mis à l'écart depuis quelques temps dans cette commission et n'ayant pas accès aux mêmes informations que la majorité, nous pensons qu'il y a un manque de transparence.

Nous nous impliquons du mieux que l'on peut à toutes les commissions et manifestations qu'il peut y avoir dans notre ville.

En ce qui concerne la masse salariale, nous avons constaté, et déjà depuis l'année dernière, que celle-ci était trop élevée.

Pour mémoire, nous avons reçu un tableau 'NON NOMINATIF' avec tous les salaires bruts et les montants des primes. A la consultation de ce tableau, nous avons pu constater d'énorme disparité, ces primes vont de 0 € à 1530 € par mois.

Les élus de la majorité, nous ont précisé que ces primes étaient données sans aucun critère (par exemple : résultat, compétence, ancienneté, pénibilité,...) comme il se fait habituellement pour l'octroi d'une prime et étaient attribuées de manière aléatoire.

Vous comprendrez donc que nous avons soulevé ce manque d'objectivité.

Nous avons suggéré de réduire cette masse salariale en proposant des départs en retraite pour les personnes concernées, en arrêtant des embauches sur les postes de mairie uniquement, mais en aucun cas, nous n'avons demandé de ne plus reconduire les contrats des jeunes au centre, bien au contraire.

Nous savons tous que la sécurité pour NOS enfants est essentielle et primordiale!
Par ailleurs, nous, élus de l'opposition n'avons jamais eu, reçu ou même vu les fiches de paie des salariés de Montry.
Pour finir, nous ne sommes que 5 élus de l'opposition de "J'aime Montry" contre 17 élus de la majorité. Vous vous doutez bien que nous n'avons donc aucun pouvoir!!!

M. CAMUS : il n'est pas de ma compétence de diffuser les bulletins de salaire.

S. LEVIS : Nous dénonçons ce que peuvent dire certains membres de la majorité sur le sujet que nous ayons en main les bulletins de salaire.

M. CAMUS : Je suis contre cette délibération, et il y a peut être d'autres solutions, comme étaler l'endettement sur plusieurs années.

E. MAILLARD : Retire-t-on cette délibération.

K. SASSI : Si la première délibération n'avait pas été votée, oui il aurait fallu faire des économies drastiques. Hors elle a été votée, donc oui il faut la retirer.

E. DEMUR : Je rejoins Kamel SASSI.

Il est procédé au vote pour le retrait de cette délibération :
Pour 21 voix, Contre 0 voix, Abstention 0 voix

La délibération est retirée à l'unanimité.

3) Affectation du résultat de l'exercice 2014 budget assainissement.

Les chiffres :

Pour la section de fonctionnement, l'exercice se termine avec un résultat négatif de -48 364.73 €, la reprise du résultat de l'année précédente de + 246 483.45 € permet d'obtenir un résultat net de + 198 118.72 €. Ce montant sera reporté dans la section d'investissement.

Pour la section d'investissement, l'exercice se termine avec un résultat positif de 66 852.34 €.

Il est procédé au vote pour le retrait de cette délibération :
Pour 21 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Vote du budget supplémentaire 2015 : assainissement

S. LEVIS : La commission des finances n'a pas étudié ce budget, et nous n'avons pas eu accès à toutes les informations.

E. DEMUR : Effectivement, car le budget de la ville était prioritaire.

E. BOULANGER : c'est 100 000 € que l'on reverse sur le budget principal de la ville?

E. DEMUR: Oui. Nous avons étudié avec le service technique les besoins strictement nécessaire pour 2015 sur ce budget, et ce montant est pour abonder le budget ville.

Il est procédé au vote pour le retrait de cette délibération :

Pour 16 voix : M. CAMUS, F. SCHMIT, E. MAILLARD, I. EIFFREN, E. DEMUR, L. ROUMILLA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, A. SCHLAYEN, N. MENNESSIER, C. FONTAINE, A. AMPOLO, B. GUIBAN, K. SASSI

Abstentions : 5 voix : T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, E. ANDRE

Contre : 0 voix

La délibération est adoptée à la majorité.

S. LEVIS : Où est la transparence.

M. CAMUS : Je rappelle que j'ai ouvert à tous les élus, majorité opposition, la possibilité de pouvoir demander des renseignements aux services de la mairie.

Les budgets EAU et ASSAINISSEMENT sont rarement étudiés.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2014 budget eau

Les chiffres :

Pour la section de fonctionnement, l'exercice se termine avec un résultat positif de 22 600.82 €, la reprise du résultat de l'année précédente de + 7 549.52 € permet d'obtenir un résultat net positif de 30 150.34 €. Ce montant sera reporté dans la section d'investissement.

Pour la section d'investissement, l'exercice se termine avec un résultat positif de 9 054.29 €.

Il est procédé au vote pour le retrait de cette délibération :

Pour 21 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6) Vote du budget supplémentaire 2015 : eau

Pour 16 voix : M. CAMUS, F. SCHMIT, E. MAILLARD, I. EIFFREN, E. DEMUR, L. ROUMILLA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, A. SCHLAYEN, N. MENNESSIER, C. FONTAINE, A. AMPOLO, B. GUIBAN, K. SASSI

Abstention : 5 voix : T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, E. ANDRE

Contre : 0 voix

La délibération est adoptée à la majorité.

7) Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein de la commission d'appel d'offres constitué par le groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public de prestations de service d'assurance

G. COLIN se présente en tant que membre titulaire.

Pour 21 voix, contre 0 voix, abstention 0 voix

Il est élu à l'unanimité.

P. GUERAND se présente en tant que membre titulaire.

Pour 21 voix, Abstention 0 voix, Contre 0 voix,

Il est élu à l'unanimité.

La séance du conseil municipal est clôturée à 21h55

Le secrétaire de séance :



P. GUERAND



Ville de
Montry
République
Française
Département de
Seine-et-Marne
Arrondissement
de Meaux



COMMUNE DE MONTRY

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2015, s'est réuni en séance publique le mercredi 1^{er} juillet 2015 à 20h30 en salle du conseil municipal sous la présidence de M. Michel CAMUS, Maire.

* * * * *

Maire : F. SCHMIT (par intérim)

Conseillers Municipaux : E. MAILLARD, I. EIFFREN, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, N. RAFFETIN, A. SCHLAYEN, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, E. ANDRE, K. SASSI, M. FICARA

Procurations : B. GUIBAN à E. MAILLARD, E. ANDRE à E. BOULANGER C, A. AMPOLO à F. SCHMIT, R. ANGUELU à E. DEMUR

Absents : N. MENNESSIER

F. SCHMIT déclare ouverte, à 20h38, la séance du conseil municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. GUERAND secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

* * * * *

F. SCHMIT rappelle quelques règles pour le bon déroulement du conseil municipal : les téléphones mobiles doivent être coupés ou au moins mis sur vibreur, le public ne peut pas intervenir pendant le déroulement normal de la séance.

* * * * *

1) Installation de Madame Marie FICARA en tant que conseillère municipale

Aucune observation n'est faite.

2) Election du maire

Madame F. SCHMIT et M. T. DUMAS se déclarent candidat à l'élection de maire.

M. T. DUMAS demande la parole pour une déclaration :

"Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous allez être amenés à désigner notre prochain Maire, ainsi que les adjoints qui vont l'entourer et l'aider dans sa lourde tâche. La mission de la nouvelle équipe dirigeante sera primordiale au devenir de notre commune. En effet, il est inutile de vous rappeler l'ampleur des dégâts occasionnés par la mauvaise gestion

de notre ville depuis 2008, mais l'heure est arrivée d'un espoir de redressement pour sortir Montry de la situation dont il se trouve.

Le nouveau maire devra mesurer l'honneur qui lui est fait, mais également l'importance et la responsabilité qui lui incombe pour l'avenir de notre commune.

Nous souhaitons que s'ouvre enfin un esprit de dialogues, de concertations, de démocratie participative et citoyenne avec des perspectives d'avenir réelles.

Les Montéricultois veulent connaître le cap suivi, et demandent que toutes les expériences et compétences travaillent dans l'intérêt commun.

Vous comprendrez également, qu'il est difficile pour les élus 'J'aime Montry' d'accepter que le nouveau maire soit issu des rangs de l'équipe de M. SUEUR.

Nous présentons donc un candidat avec des objectifs simples :

- Rassembler tous les savoir-faire des élus et du personnel pour travailler;

- Ne plus dissimuler les problèmes, les traiter;

- Etablir une politique de redressement solide étalée sur les 3 années à venir;

- Avoir une véritable transparence dans les commissions pour avancer plus vite et en confiance.

Vous allez une nouvelle fois avoir un choix à faire qui engagera votre responsabilité, ne vous trompez pas.

Je vous remercie."

M. FICARA étant la doyenne du conseil municipal prend la présidence pendant l'élection.

Mesdames I. EIFFREN et S. LEVIS sont désignés comme assesseurs.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Ont obtenus : F. SCHMIT 17 voix T. DUMAS 5 voix

Madame Françoise SCHMIT est élue Maire à la majorité.

Madame F. SCHMIT prend la parole pour une déclaration :

"Je souhaiterais en guise de préambule rappeler le statut de l' élu local.

L' élu local, n'exerce pas une profession, il accomplit un engagement, une mission publique à durée déterminée au service de l'intérêt général. Ce sera ma ligne de conduite pour ce mandat.

Et c'est aussi celle que je demande à tous les élus et aux futurs adjoints en particulier.

Cette première année de mandature a été marquée par une dégradation du fonctionnement de l'équipe municipale et de l'administration de la mairie. Il est temps de s'atteler à la tâche pour redresser la barre.

Voici comment je compte remédier à cette situation :

- D'abord par une véritable responsabilisation des adjoints par délégation et un travail d'équipe resserré (réunion hebdomadaire);

- Par une meilleure lisibilité des circuits de décision (articulation entre commissions, bureau municipal, conseil municipal);

- Par une amélioration de l'organisation et du fonctionnement de l'administration de la mairie;

- Par une réelle communication vers les élus et les citoyens (bureau municipal, réunion publique...);

Par la mise en place d'équipe pour piloter des projets importants et inscrits dans la durée (exemple : la Coulomière et l'Épinette 15ans).

En ce qui concerne les difficultés financières de notre commune, contrairement à ce qu'a annoncé la presse local, la mise sous tutelle n'est pas à l'ordre du jour. Nous nous y employons avec acharnement depuis deux mois.

La construction du Budget Supplémentaire est en cours de réalisation. S'il est encore trop tôt de parler du budget de 2016, notre meilleure maîtrise de nos finances, encore à améliorer, nous permettra de préparer pour cette fin d'année 2015 ce prochain budget primitif.

Un audit est d'ailleurs envisagé pour septembre 2015.

Je vous remercie de votre écoute."

Elle donne ensuite la parole à E. DEMUR pour tenir informé du dossier de reprise d'excédent.

E. DEMUR : Ce dossier suit son cours, et il est actuellement en préfecture. Nous devrions être prochainement convoqués après l'élection du nouveau maire.

Le budget Supplémentaire est en cours d'élaboration, en demandant dans un premier temps les besoins à chaque responsable de service. Il sera ensuite étudié par la commission des finances pour être présenté au conseil municipal en septembre.

3) Détermination du nombre d'adjoints.

F. SCHMIT rappelle que le nombre maximum d'adjoints est de 6.

Pour un bon fonctionnement elle souhaite 5 adjoints, mais libre à chacun de donner un nombre différent.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Les propositions ont été

5 adjoints : 14 voix,

4 adjoints : 8 voix

Le nombre de 5 adjoints est donc retenu.

4) Election des adjoints

F. SCHMIT présente sa liste :

E. MAILLARD, I. EIFFREN, E. DEMUR, L. ROUMILLA, J. GUERREIRO.

T. DUMAS présente sa liste :

E. BOULANGER, I. EIFFREN, P. GUERAND, S. LEVIS, T. DUMAS

Le vote se déroule à bulletin secret.

La liste de F. SCHMIT a obtenue 14 voix

La liste de T. DUMAS a obtenue 6 voix

Il y a eu 1 bulletin blanc et 1 bulletin nul.

F. SCHMIT précise que M. E. MAILLARD sera premier adjoint.

T. DUMAS : Il n'y a pas de changement. C'est dommage.

S. LEVIS : Il y a des gens qui ne remplissent pas leur fonction, donc pourquoi ne pas les changer. On a vu lors de la fête de la musique le 21 juin, l'implication des élus de la majorité et notamment celle des adjoints.

5) Indemnités du Maire et des adjoints

I. EIFFREN : Je ne trouve pas normal que les indemnités du maire ne soient pas plus élevées, au vu du temps qu'il doit consacrer à cette fonction et de son investissement.

F. SCHMIT : je ne prends pas cette fonction par attrait de l'argent.

Le résultat du vote est :

Contre : 0 voix

Abstention : 5 voix I. EIFFREN, C. JOUANNEAU, E. BOUALNGER, S. LEVIS, E. ANDRE

Pour : 17 voix F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILLA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, C. FONTAINE, P. GUERAND, N. RAFFETIN, A. AMPOLO, B. GUIBAN, T. DUMAS, K. SASSI, A. SCHLAYEN, R. ANGUELU, M. FICARA

La délibération est adoptée à la majorité.

6) Installation d'un relais téléphonique FREE

T. DUMAS : Pourquoi la commission des travaux n'a pas été informée de ce projet.

E. MAILLARD : Personnellement moi non plus. Nous savons comment la communication se faisait jusqu'à présent, mais nous voulons que cela change. Ce sujet n'a de toute façon pas obligation d'être abordé en commission.

J. GUERREIRO : Il faut faire vite afin de signer cette convention au 1er juillet 2015 afin de permettre l'obtention pécuniaire du 2^{ème} semestre 2015

La séance est suspendue à plusieurs reprises pour permettre au directeur des services techniques de répondre à différentes questions.

F. SCHMIT demande donc à M. HUGOO de nous apporter des précisions sur ce dossier.

"Il est précisé que les discussions et les négociations entre FREE et la mairie ont été réalisées par monsieur Michel CAMUS, Maire et M. HUGOO, DST.

Le 16 mars 2015, FREE a sollicité un rendez-vous avec le Maire afin de connaître les possibilités d'implantation sur la ville de Montry afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs de couverture nationale.

Le 24 mars 2015, monsieur le Maire reçoit la correspondante de FREE pour lui faire part des possibilités foncières municipales (la station d'épuration, le stade, la Coulomière) ainsi que pour négocier le montant de la redevance.

Le 15 avril 2015, FREE mobil valide l'emplacement de la station d'épuration et demande à monsieur le Maire l'autorisation de visiter le site afin de vérifier la faisabilité technique.

Le 11 mai 2015, un contrôle aérien a été effectué par un drone et le 9 juin 2015 un contrôle au sol.

Des discussions s'engagent avec FREE et nous recevons le projet de convention le 23 juin 2015 afin de présenter au conseil municipal du 1er juillet 2015 la délibération.

Il est rappelé que FREE s'étant engagé à suivre le guide des relations entre opérateurs et communes de l'AMF (Association des Maire de France), sollicite en premier lieu les collectivités pour s'implanter. Le loyer annuel négocié s'élève à 10 000,00 € par an pour une durée de 12 ans soit 120 000,00 € de recette pour la ville.

Parallèlement, FREE Mobil entame une étude pour s'implanter sur le pylône existant en rehaussant ce dernier. En effet, la hauteur de ce pylône n'étant pas suffisante pour satisfaire aux besoins de FREE. La redevance pour la collectivité serait alors d'environ 1 500,00 € par an."

S. LEVIS : Peut-on rappeler la hauteur de cette antenne?

M. HUGOO : 43 mètres avec l'antenne.

E. BOULANGER : Il est vrai que la commune a besoin de cette somme, mais avez-vous fait une étude sur l'impact visuel de cette antenne de 43 mètres auprès des habitants des rues Pasteur et Emilie Zola (partie près du passage à niveau)?

Avez-vous donc fait une information auprès de ces habitants? (Pas de réponse)

M. HUGOO : Lors des échanges avec FREE, monsieur Michel CAMUS a demandé un traitement esthétique du mât. Ce dernier devait être un tube galvanisé, il a été décidé d'implanter une structure métallique verte ajourée.

Les travaux ne nécessiteront qu'une simple déclaration préalable au titre de l'urbanisme.

E. BOULANGER : Quel sera le coût à la charge de la commune?

M. HUGOO : L'ensemble des travaux liés à cette implantation est à la charge de FREE mobile.

E. BOULANGER : Connaît-on la puissance qui sera émise par les antennes? (Pas de réponse)

E. BOULANGER : Avez-vous fait une étude sur les effets des rayonnements électromagnétiques sur les personnes, et plus particulièrement sur les enfants en bas âge?

Des mesures annuelles sont-elles envisagées?

Si oui quel en sera le coût?

Si non, quelles ont les garanties du respect de la puissance émise?

M. HUGOO : Free procédera à ces mesures.

G. COLIN : Cette antenne aura moins de nuisances électromagnétique que si les antennes étaient posées sur le premier mât, mais améliorera peut-être Internet.

T. DUMAS : lors de l'installation du mât de Bouygues nous avons choisi un lieu qui n'apportait pas de nuisances visuelles, et de ce fait pas de problèmes de santé grâce à l'environnement.

M BOULANGER : Il est dommage d'être juge et parti.

Prévoyez-vous des pénalités en cas de dépassement ? (Pas de réponse)

et quelles seront les dédommagements pour la commune? (Pas de réponse)

Les habitations subissant certaines nuisances de l'antenne auront

elles un dégrèvement de leur taxe foncière? (Pas de réponse)

Quand avez vous reçu la convention de Free?

J. GUERREIRO : le 24 juin comme toi, par courriel.

E. BOULANGER : Sommes nous tenu de voter l'installation de cette antenne 7 jours après réception des documents Free?

E. DEMUR : Oui si on veut toucher la redevance de Free pour le 2ème semestre.

M. HUGOO: FREE a une démarche commerciale agressive envers les collectivités et si nous ne nous prononçons pas ce soir, puisqu'ils attendent une réponse pour demain, nous risquons de voire cette installation se faire chez nos voisins de l'autre côté du Morin.

T. DUMAS : Faire de l'argent d'accord, mais pas à n'importe quelles conditions et pas au détriment de certains habitants. De plus cette antenne est pour les abonnés FREE.

J. GUERREIRO : actuellement, mais d'autres opérateurs pourront venir s'y installer, et nous percevrons une redevance de 1 500 € par opérateur.

E. BOULANGER : Le montant perçu par la commune : 10 000 € ou 1 600 € si FREE installe ses antennes sur le mât existant (situé dans les bois).

Pourquoi ne pas les mettre sur ce mât?

E. DEMUR : la puissance de cette nouvelle antenne sera d'une plus grande puissance afin de pouvoir traverser le feuillage très dense autour de ce mât.

E. BOULANGER : Comment pouvez-vous le prétendre, sachant que vous ne connaissez pas la puissance émise?

Nous constatons, une fois de plus, que ce projet d'installation de cette antenne n'a pas été correctement étudié.

L'opposition pense que cette délibération est prématurée et doit être décalée à une autre date.

F. SCHMIT : M. HUGOO est-il possible de reprendre un rendez-vous avec la société FREE?

M. HUGOO : Certainement.

E. MAILLARD fait procéder au vote :

Contre : 0 voix

Abstention : 6 voix, C. FONTAINE, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOUALNGER, S. LEVIS, E. ANDRE

Pour : 16 voix F. SCHMIT, E. MAILLARD, I. EIFFREN, E. DEMUR, L. ROUMILLA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, N. RAFFETIN, A. AMPOLO, B. GUIBAN, K. SASSI, A. SCHLAYEN, R. ANGUELU, M. FICARA

La délibération est adoptée à la majorité.

T. DUMAS : Mme le Maire merci de rétablir le dialogue.

F. SCHMIT : Je t'ai entendu Thierry, et je puis t'assurer que c'est une volonté de ma part et d'autres élus.

E. BOULANGER : La redevance sera-t-elle revue annuellement?

M. HUGOO : Non cela n'est pas prévu dans la convention.

E. BOULANGER : Y-a-t-il eu des études contradictoires?

M. HUGOO : Non, il y a un cahier des charges, mais cela ne nous empêche pas d'en demander une.

Un dossier est mis à la disposition de toutes personnes qui en ferait la demande soit en Mairie soit sur le site de la ville.

7) Redevance d'occupation du domaine public routier France Télécom

E. DEMUR : Comme tous les ans, nous devons voter les nouveaux tarifs de cette redevance, pour les kilomètres d'artère dans le cas d'une utilisation aérienne, d'une emprise au sol ou sous-sol et d'une emprise au sol pour les cabines, armoires et bornes pavillonnaires.

Il est à noter que malheureusement l'indice de référence servant à ce calcul est légèrement à la baisse en 2015.

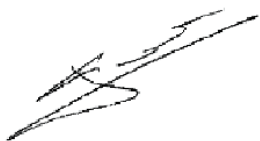
Pour 22 voix, contre 0 voix, abstention 0 voix

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au tirage au sort de six électeurs de la commune pour les jurés d'assises.

La séance du conseil municipal est clôturée à 22h05.

Le secrétaire de séance :



P. GUERAND

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



Références du projet

Nom site :	Zola_77450		
Code site :	77125_001_01		
Adresse :	Rue Emile Zola 77450 Montry		
Etat :	Création		
Coordonnées Lambert :	X: 636362	Y: 2432520	Z: 46.0 m

Présentation projet

Dans le cadre d'attribution de la 4^{ème} licence de téléphonie mobile, Free Mobile projette d'installer un relais de téléphonie mobile sis **rue Emile Zola 77450 Montry**, afin de développer et d'exploiter son réseau 3G / 4G.

Pour assurer la couverture radio, ce projet nécessitera l'implantation d'un pylône dans lequel sera installé trois antennes relais émettant sur la bande de fréquence 900/2100/2600 MHz.

Commune	Montry
Nom du site	zola_77450
Adresse du site	Rue Emile Zola 77450 Montry
Bailleur	Commune de Montry

Coordonnées géographiques	
X=	636362
Y=	2432520
Z=	46 m
Installation d'une nouvelle antenne relais	<input checked="" type="checkbox"/>
Modification substantielle d'une antenne-relais existante	<input type="checkbox"/>

Déclaration Préalable	Permis de Construire	Dossier ABF
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Date dépôt: non déposé	Date dépôt :	Date dépôt : non déposé
DP n° :	PC n° :	PC n° :
Date d'accord :	Date d'accord :	Date d'accord :

Dispositions d'intégration paysagère et environnementale

.Le projet prévoit :

L'implantation d'un pylône de 40 M

Les modules techniques de taille réduite et de couleur grise seront placés au pied du pylône.

L'ensemble sera clôturé.

Descriptif des installations :

Zone technique :

INDOOR OUTDOOR

Emplacement des baies et des coffrets :

- Modules RF au pied des antennes.
- Modules transmission à proximité du TD

Antennes :

Câbles de raccordement : Fibre Coaxiaux

Nombre : 3

Descriptif du cheminement : Cheminement des câbles depuis les antennes jusqu'aux modules RF à proximité.

Nombre d'antennes :	Existantes :	A ajouter : 3
Type		Antennes
Système :	/	UMTS / LTE
Puissance	/	20 Watts/40 Watts
Hauteur Sol NGF : Hauteur Bâtiment/ au sol : H sommitale bâtiment : HBA NGF :	/	46.00 m 40.00m 43.00 m S1 83.30 m S2 83.30 m S3 83.30 m
Azimuts	/	0°- 120°- 240°
Tilt	/	0°
HBA / au sol	/	S1 37.30 m S2 : 37.30 m S3 : 37.30 m
Fréquences	/	900 MHz /2100 MHz / 2600MHz

Engagements de Free Mobile & Positions des Autorités Sanitaires sur les Antennes relais et la santé

Engagements au titre de la protection de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public, telles que définies dans la circulaire interministérielle du 16 octobre 2001 relative aux antennes-relais de téléphonie mobile.

Engagements en matière d'information et de transparence

L'Association des maires de France (AMF) et l'Association française des opérateurs mobiles (AFOM) ont élaboré en 2004 le « Guide des bonnes pratiques entre maires et opérateurs » pour le déploiement des antennes-relais



Fin 2007 le document a été actualisé et rebaptisé « Guide des relations entre opérateurs et communes ». Free Mobile s'est engagé à suivre ce guide.

Obligations à l'égard de l'Etat et des utilisateurs de ses services

Les opérateurs qui proposent les services de téléphonie mobile sont, chacun, soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Les opérateurs ont des droits conférés par les autorisations d'utilisation de fréquences qui leur ont été délivrées par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes). Ces autorisations créent des droits et des obligations à leur profit et ont notamment pour effet de permettre l'utilisation du domaine public hertzien. En cas de manquements des opérateurs à leurs obligations, le pouvoir réglementaire peut remettre en cause le droit d'utiliser les fréquences (cf. article L36-11 du CPCE).

Les Antennes Relais et la Santé

Les positions des Autorités Scientifiques et Sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que « cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population ».

Académie nationale de médecine - 22 octobre 2013

« L'Académie nationale de médecine a pris connaissance du rapport d'expertise de l'Anses « Radiofréquences et santé. Mise à jour de l'expertise », rendu public le 15 octobre 2013. Comme pour la précédente expertise collective de l'Afsset, publiée en 2009, l'Académie tient à souligner cette fois encore, la qualité globale du rapport 2013 et l'effort considérable d'analyse de la littérature scientifique qui en font un document de référence. L'Académie constate que sont confirmées les conclusions du rapport scientifique 2009 de l'Afsset et les avis qu'elle a rendus à trois reprises sur ce sujet. Qu'il s'agisse des effets non cancérogènes sur le système nerveux central ou en dehors de lui, ou des effets cancérogènes en général, les quelque 2600 études publiées dans le monde sur ce sujet n'ont pas pu mettre en évidence de manière rigoureuse et reproductible un risque de cancer ou d'une autre pathologie organique dû à la téléphonie mobile ou au Wifi. »

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET, désormais ANSES), octobre 2009

« Les données issues de la recherche expérimentale disponible n'indiquent pas d'effet à court terme ni à long terme de l'exposition aux radiofréquences »

Rapport de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), novembre 2009

« Il importe de tenir compte des résultats des études et des expertises scientifiques – dont celles de l'AFSSET – qui concluent à l'innocuité des antennes-relais »

Avis des Académies de Médecine, des Sciences et des Technologies, décembre 2009

« Réduire l'exposition aux ondes radio des antennes relais n'est pas justifié scientifiquement ».

Aide mémoire 304 de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de Mai 2006

« Compte tenu des très faibles niveaux d'exposition et des résultats des travaux de recherche obtenus à ce jour, il n'existe aucun élément scientifique probant confirmant d'éventuels effets nocifs des stations de base et des réseaux sans fil pour la santé ».



La réglementation relative à l'exposition du public

Celle-ci est encadrée par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques et par la circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile.

Les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques sont fixées, en France, par le **décret 2002-775 du 3 mai 2002** et permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

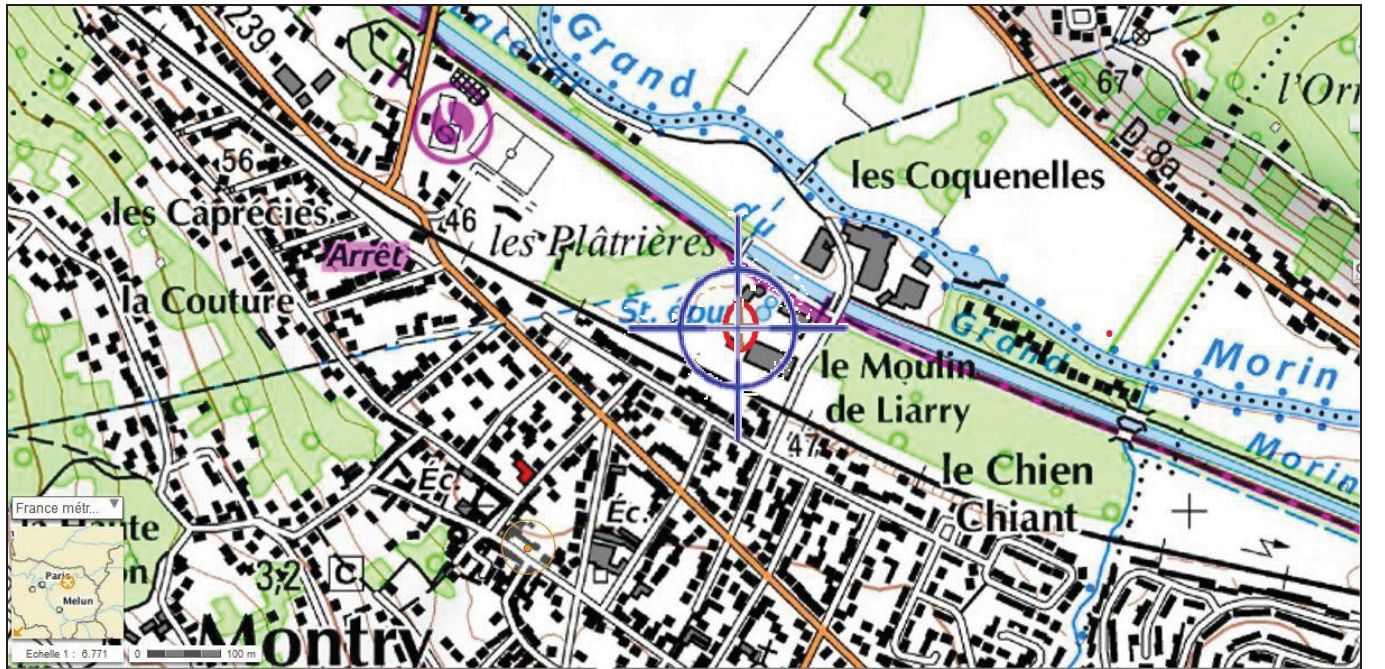
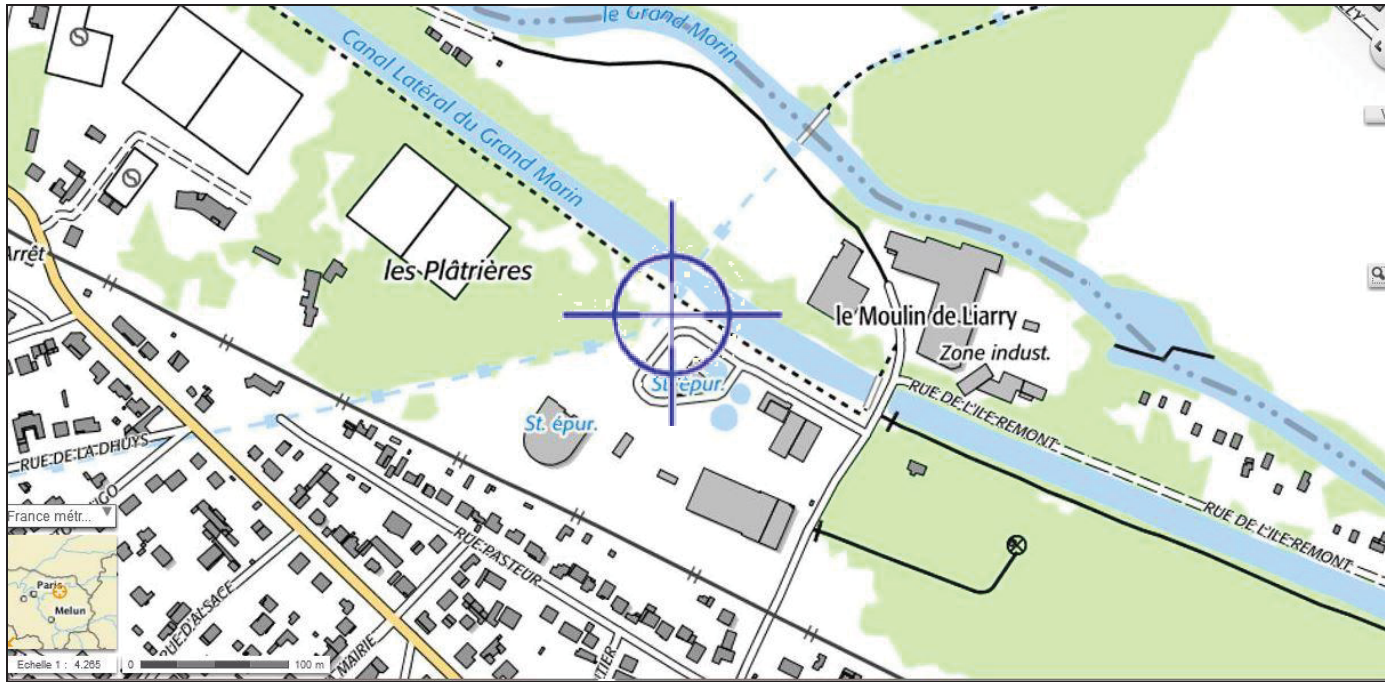
Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques

	800 MHz	900 MHz	1800 MHz	2100 MHz	2600 MHz
Intensité du champ électrique en V/m (volts par mètre)	39	41	58	61	61

La circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile précise qu'il appartient à l'exploitant d'une antenne relais de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute exposition du public à des niveaux dépassant les valeurs limites fixées par la réglementation.

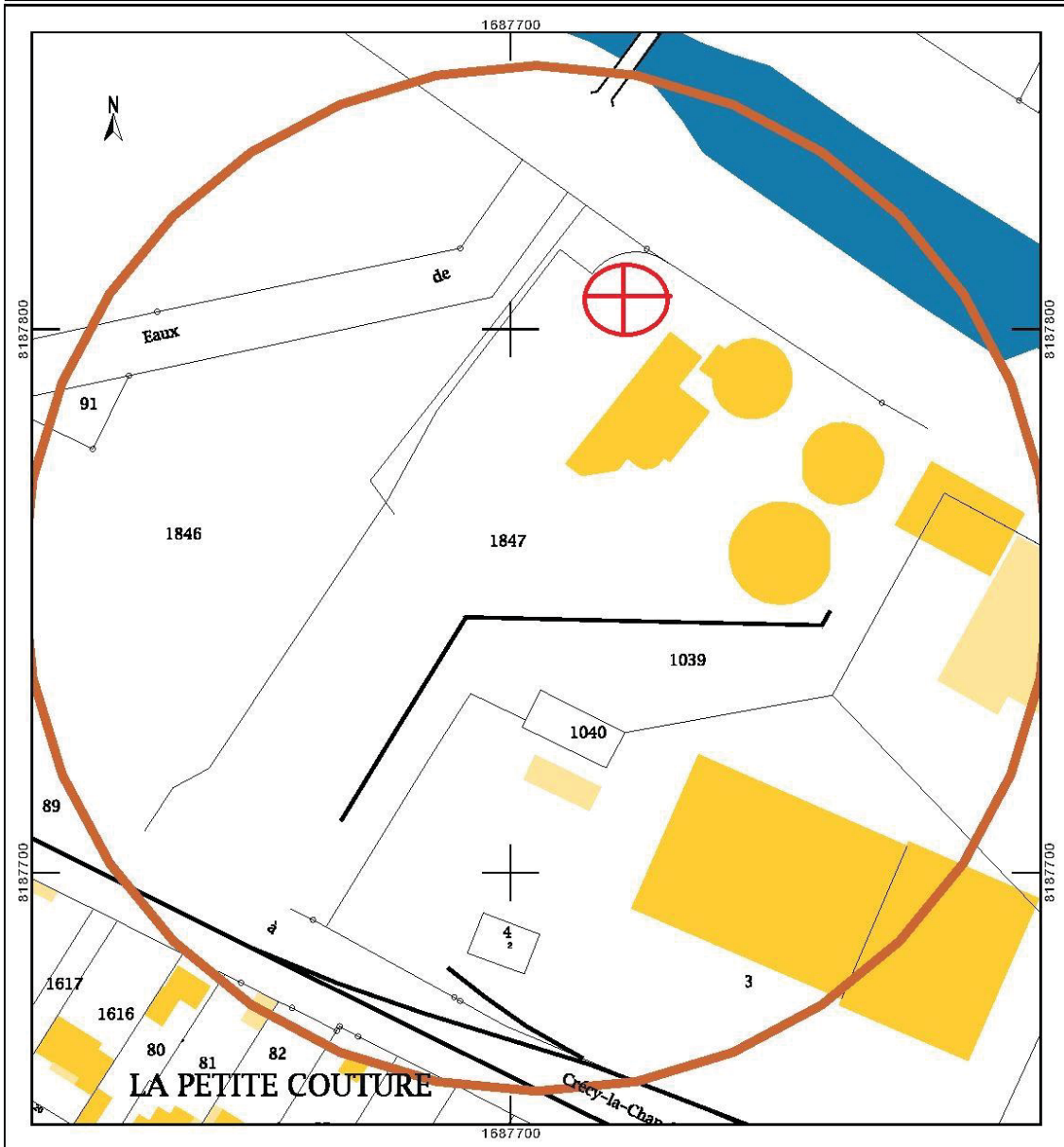
L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

Plan de situation



Plan de cadastre

<p>Département : SEINE ET MARNE</p> <p>Commune : MONTRY</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>PLAN DE SITUATION</p> <p>-----</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CENTRE DES IMPOTS FONCIER 21 Place de l'Europe Cité administrative 77337 77337 MEAUX CEDEX tél. 01 64 35 32 36 - fax 01 64 33 12 04 cdif.meaux@dgfip.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : B Feuille : 000 B 01</p> <p>Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000</p> <p>Date d'édition : 22/04/2015 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2014 Ministère des Finances et des Comptes publics</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p style="text-align: center;">cadastre.gouv.fr</p>	



Photos de l'azimut des cellules

AZ 0°



AZ 120°



AZ 240°



Fiche Santé ANFR

N° ANFR :

--	--	--

1 Conformité de l'installation aux règles de CSTB (en cas de station GSM) oui non**2** Existence d'un périmètre de sécurité balisé accessible au public : oui non

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil de la Recommandation ci-dessous.

3 Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence de la recommandation du conseil 99/519/CE en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ? Oui Non**4.** Présence d'établissements particuliers de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de **100** mètres de l'antenne Oui Non

Dans le lobe principal de l'antenne ?

 Oui Non

S'il existe des sites de notoriété publique (repérés sur le plan de ville ou la carte au 25/000), préciser pour chacun le nom, l'adresse :

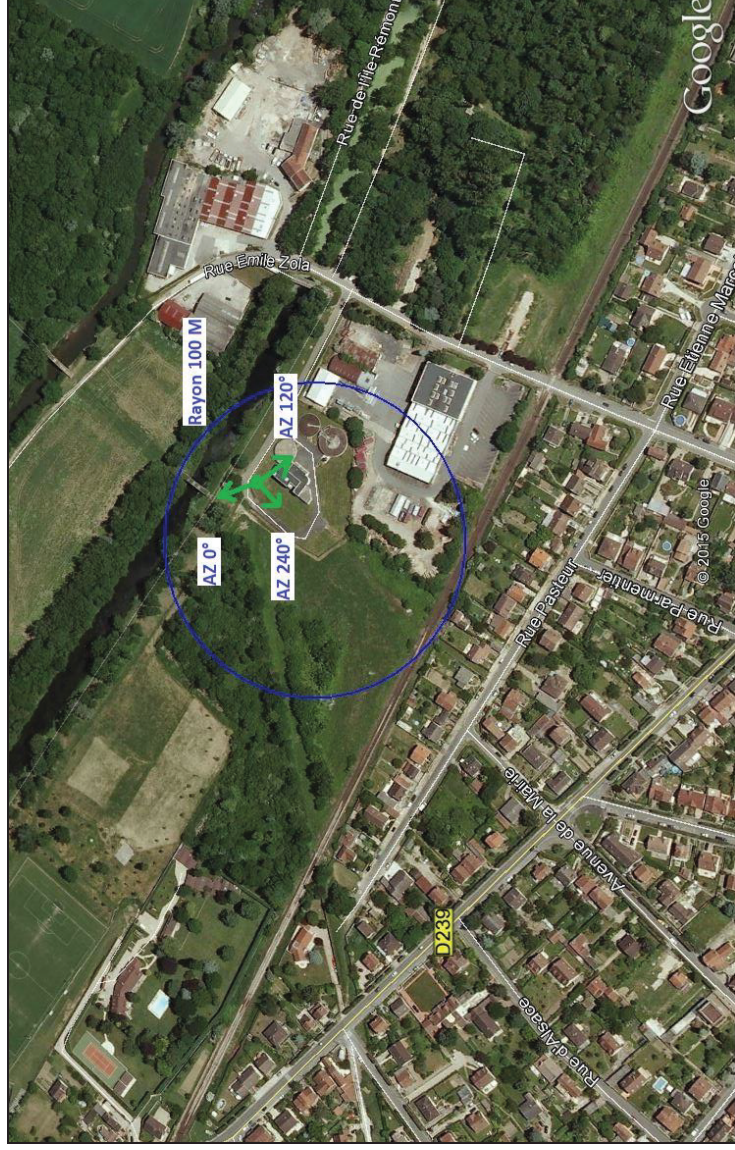
Distance des sites sensibles

	<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice (lobe limité à 3 dB/ puissance maximale)</u> (Oui / Non)	<u>Distance</u>	<u>Estimation du niveau maximum de champ reçu, sous la forme d'un pourcentage par rapport au niveau de référence du décret 2002-775</u>
1		PAS DE SITES SENSIBLES			
2					
3					
4					
5					

Distance des ouvrants

	<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice (lobe limité à 3 dB/ puissance maximale)</u> (Oui / Non)	<u>Distance</u>	<u>Estimation du niveau maximum de champ reçu, sous la forme d'un pourcentage par rapport au niveau de référence du décret 2002-775</u>
1					
2	PAS D'OUVRANT A MOINS DE 10M				
3					
4					
5					

CARTE DES SITES SENSIBLES



Légende	
Couleur Vert	Azimuths, limite de propriété et R+ de notre site
Couleur Orange	Limite de propriété et R+ des sites sensibles
Couleur Violette	R+ des bâtiments en vue directe dans l'azimut jusqu'à 25 m
Couleur Bleu	Cercle de 100 m autour du site

Photomontages

PHOTO 1 :

Existant :



Projeté :

Antenne Free Mobile



PHOTO 2 :

Existant :



Projeté :



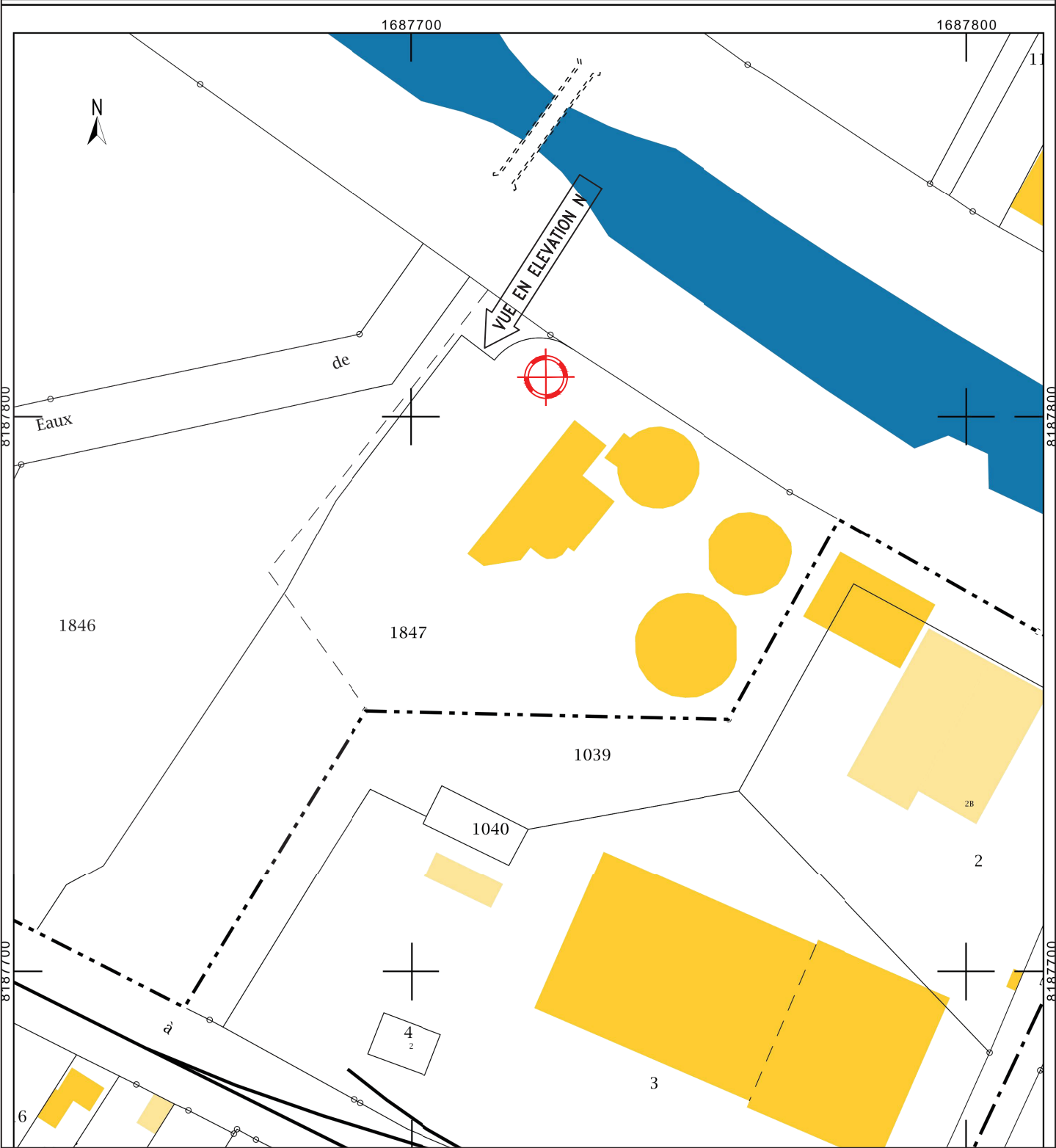
Antenne Free Mobile

PLANS

Date d'édition : 15/06/2015
 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
 ©2014 Ministère des Finances et des
 Comptes publics

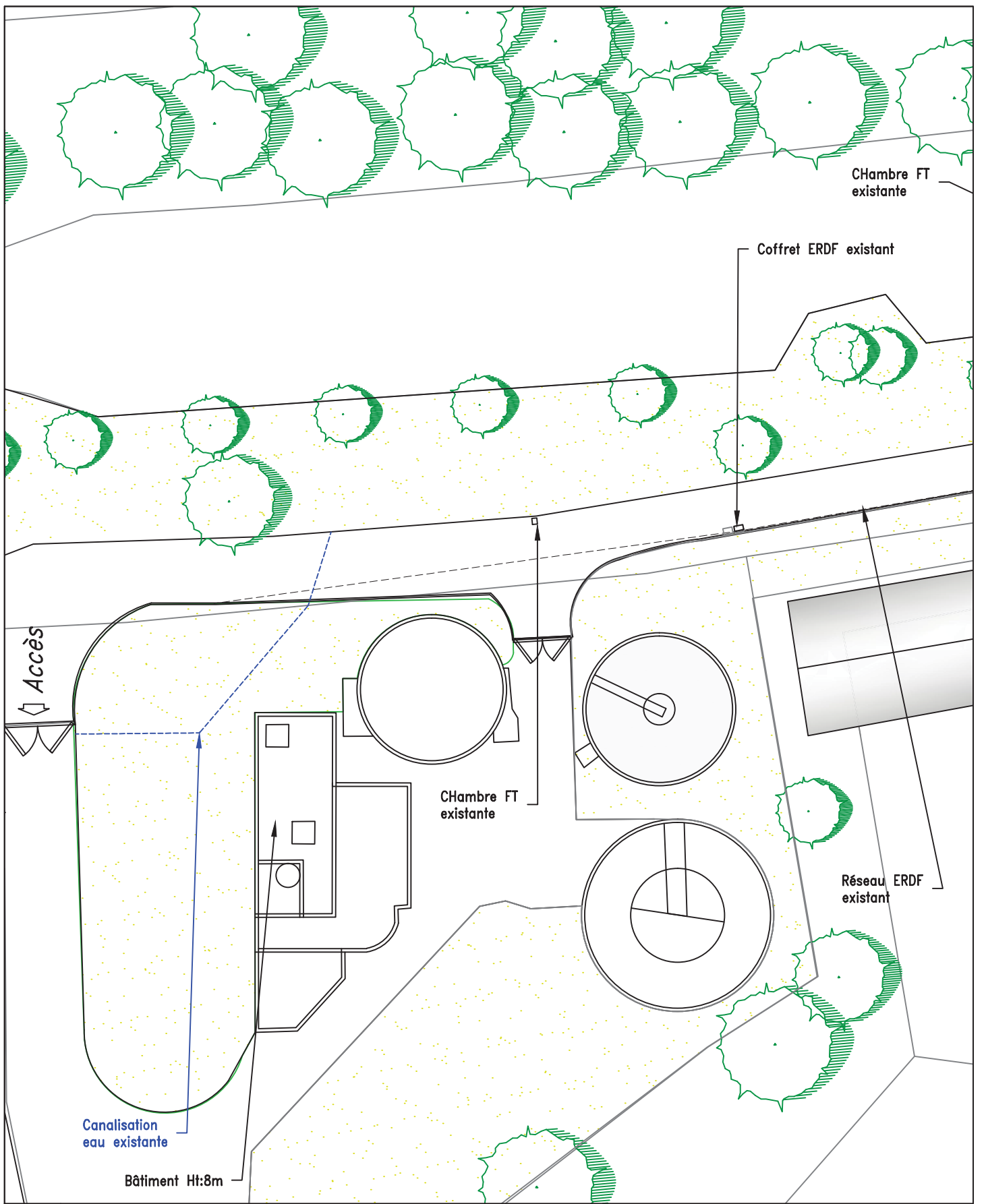
cadastre.gouv.fr



SECTION: B
 NUMERO DE PARCELLE: 1847



Zola_77450			
	rue Emile Zola		ID : 77125_001_01
	77450 MONTRY		
N° FOLIO : 2	PLANS DE MASSE		
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHER : 77125_001_01_DIM_A	DEFINIR_A.dwg



Zola_77450

rue Emile Zola
77450 MONTRY

ID : 77125_001_01

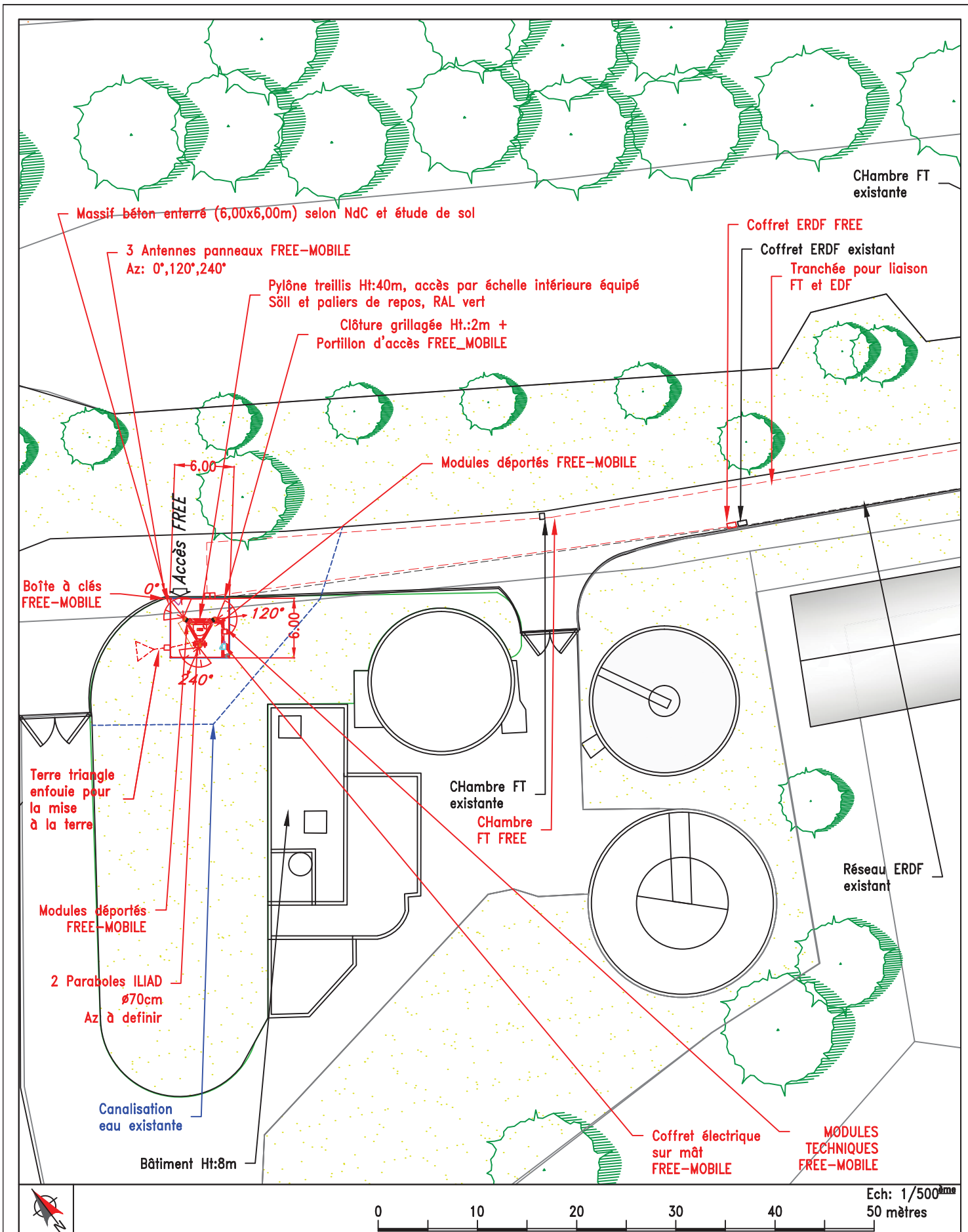


N° FOLIO : 3

PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT



DOSSIER : DIM | INDICE : A | FICHER : 77125_001_01_DIM_A DEFINIR_A.dwg



Zola_77450

rue Emile Zola

77450 MONTRY

ID : 77125_001_01

free
mobile

N° FOLIO : 4

PLAN D'IMPLANTATION PROJET

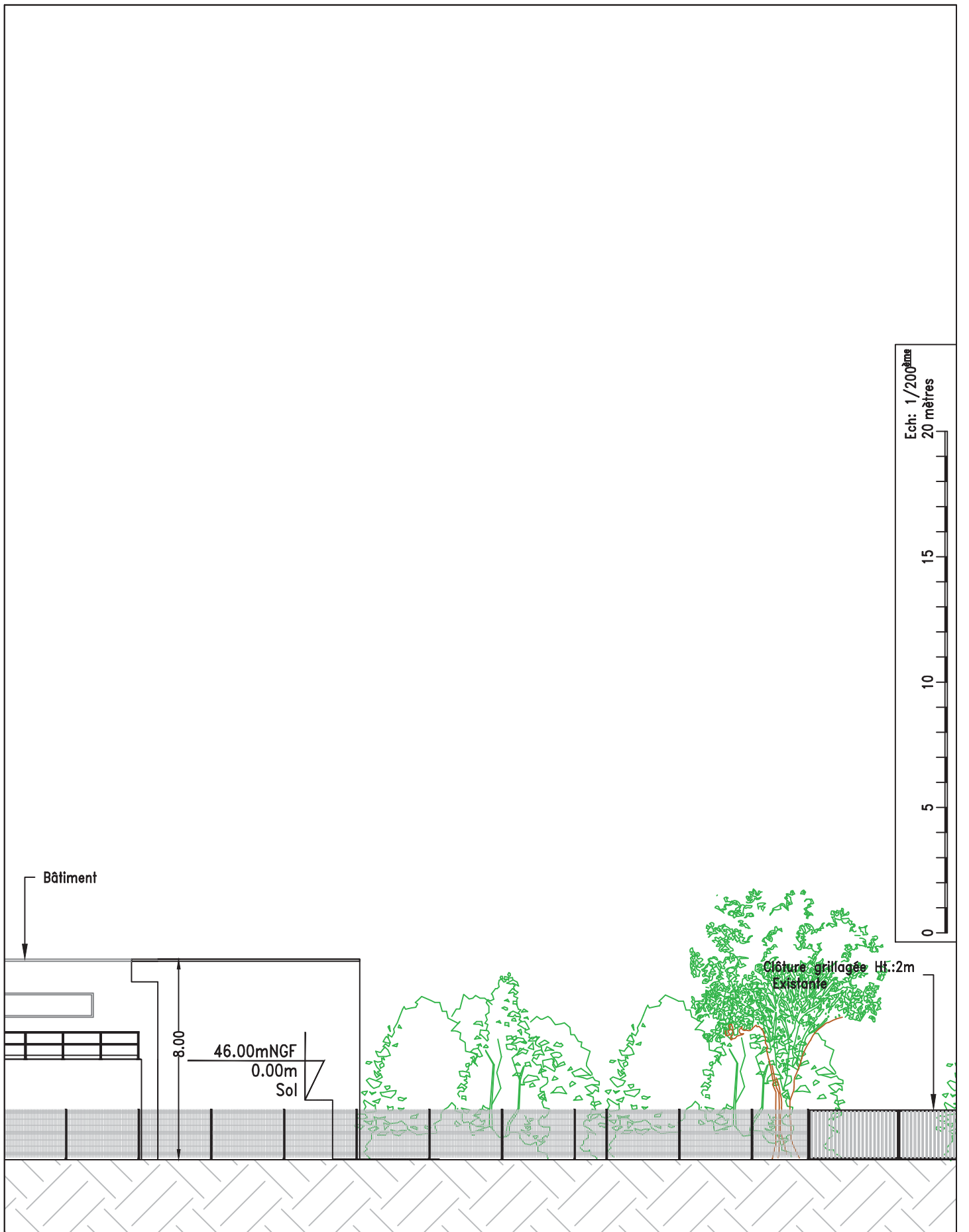
free
mobile

DOSSIER : DIM

INDICE : A

FICHER :

77125_001_01_DIM_A DEFINIR_A.dwg



Zola_77450

rue Emile Zola

77450 MONTRY

ID : 77125_001_01



N° FOLIO : 5

PLAN D'ELEVATION EXISTANT

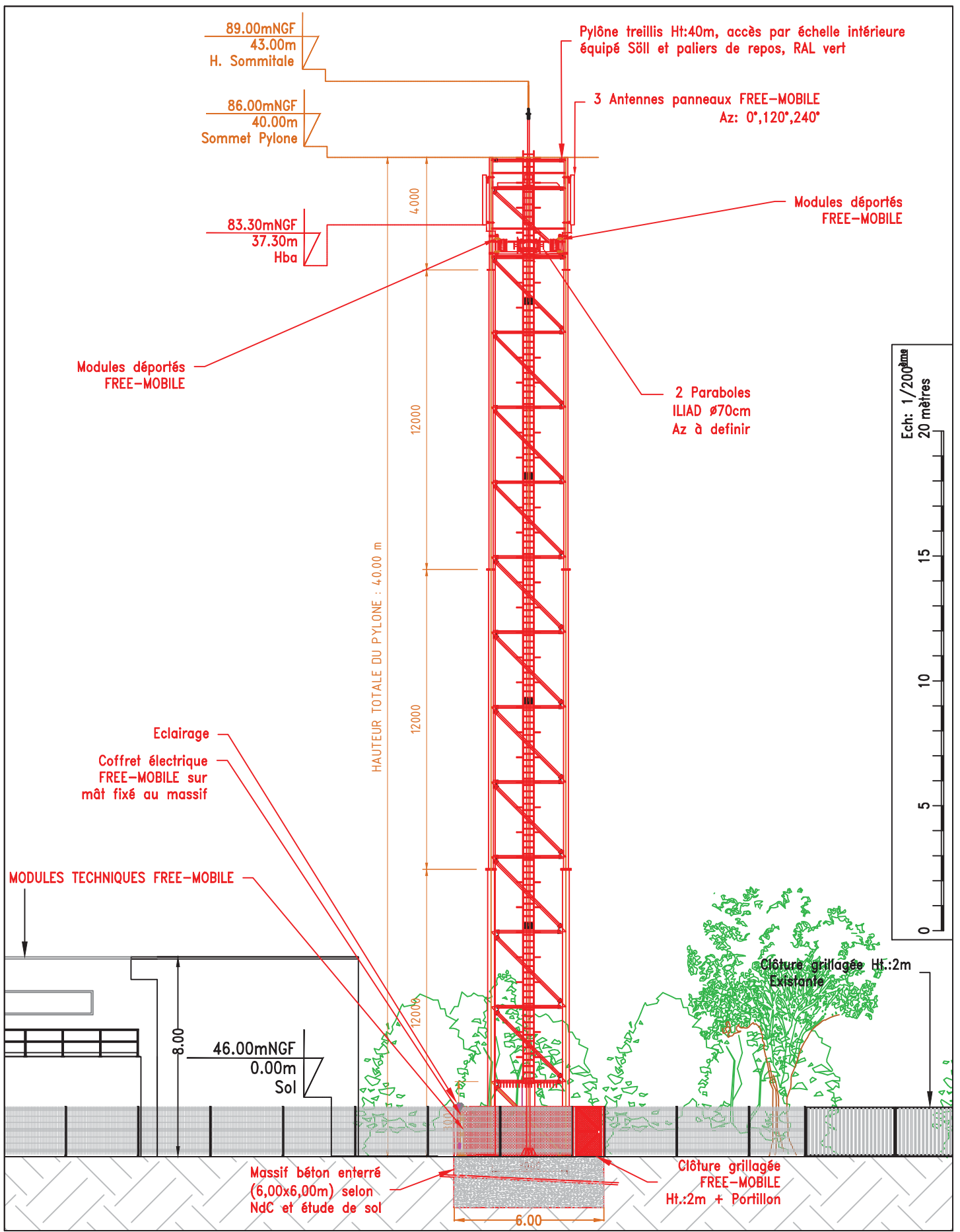


DOSSIER : DIM

INDICE : A

FICHER :

77125_001_01_DIM_A DEFINIR_A.dwg



Zola_77450



rue Emile Zola
77450 MONTRY

N° FOLIO : 6

PLAN D'ELEVATION PROJET

ID : 77125_001_01



Ville de
Montry
République
Française
Département de
Seine-et-Marne
Arrondissement
de Meaux



COMMUNE DE MONTRY

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 17 septembre 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 septembre 2015, s'est réuni en séance publique le mercredi 17 septembre 2015 à 20h30 en salle du conseil municipal sous la présidence de Mme. Françoise SCHMIT, Maire.

* * * * *

Maire : F. SCHMIT

Conseillers Municipaux : E. MAILLARD, I. EIFFREN, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, N. RAFFETIN, C. FONTAINE, T. DUMAS, E. BOULANGER, S. LEVIS, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA

Procurations : N. MENNESSIER à G. COLIN, A. AMPOLO à F. SCHMIT, R. ANGUELU à E. DEMUR E, C. JOUANNEAU à E. BOULANGER, E. ANDRE à T. DUMAS

Absents : B. GUIBAN

F. SCHMIT déclare ouverte, à 20h30, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. GUERAND secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

* * * * *

Aucune remarque n'est formulée sur Compte-rendu du précédent Conseil Municipal

* * * * *

Déclaration de M. Eric BOULANGER :

"Madame le Maire,

Lors de votre élection en date du 1er juillet 2015 vous avez dénoncé le fonctionnement de votre prédécesseur, garantissant un nouveau mode dont vous seriez la garante :

«Je vous cite» :

- Une meilleure lisibilité des circuits de décision (articulation entre commissions, bureau municipal, Conseil Municipal)

Une réelle communication vers les élus

La mise en place d'équipes pour piloter des projets importants et inscrits dans la durée (exemple : la Coulommière et l'Épinette 15ans)

Nous avons espéré que votre élection, puisse faire naître une once de démocratie, or force est de constater que rien n'a changé. En effet, en tant que membre de l'opposition, nous avons à cœur de soutenir les projets lorsqu'ils sont profitables aux Montéricultois, mais pour cela il nous faut en avoir connaissance comme tous les citoyens,

Il n'est pas normal de voir bafouer la liberté d'expression,

Nous nous expliquons. Nous n'acceptons plus que les CR des commissions soient « arrangés » et ne reflètent pas :

- les différents débats,*
- les différents échanges,*
- les différentes visions,*

et que vos « arrangements » reflètent votre pensée unique,

Il me vient à l'esprit le CR de la dernière commission finance établi par Monsieur DEMUR, dont il a effacé volontairement certains débats, ayant pour seul motif la confidentialité.

Nous en sommes à ce jour devenus « spectateurs » et non plus « acteurs » mais tous nos conseils de précaution donnés auparavant et refusés par la majorité sont devenus des réalités.

C'est pour cela Madame le Maire, que nous souhaitons obtenir des réponses sur les questions suivantes :

1°) FREE :

Lors du Conseil Municipal du 1er juillet 2015 sous votre responsabilité, vous avez fait voter en urgence l'installation d'une antenne FREE garantissant une manne financière non négligeable pour le deuxième semestre.

Pouvons-nous espérer, comme il est précisé lors du dernier Conseil Municipal l'attribution de cette subvention ?

2°) LA COULOMMIERE :

Lors de la commission travaux du 31 août 2015, nous avons demandé à Monsieur Maillard, un état sur l'avancement du projet de la Coulommère et s'il était prévu une réunion avec EPAMARNE dans les prochains mois, semaines ou jours.

Sa réponse a été négative.

*Mais 2 jours après, vous m'avez confirmé personnellement la tenue d'une **réunion** EPAMARME à laquelle M HUGO, M DEMUR, M MAILLARD, et vous même étiez conviés.*

Lors de notre échange, vous avez précisé les arguments pour lesquels l'opposition n'était pas conviée.

Chose que nous avons entendue, et comprise.

Par contre, nous ne comprenons pas l'attitude de Monsieur Maillard, nous cachant volontairement la tenue de cette réunion.

Y a-t-il des choses si importantes pour qu'un membre de l'opposition ne soit pas convié et informé ?

Donc :

Nous laissons les élus et les Montéricultois se faire une idée sur la confidentialité de ces deux informations, et sur votre démocratie.

Nous vous demandons Mme Le Maire que vos paroles, vos belles promesses du début de votre mandat soient remplacées par des actes.

Merci de m'avoir écouté."

E. MAILLARD : Je n'ai pas caché la date de la réunion, d'ailleurs Madame le Maire te l'a confirmée par téléphone le lendemain. La date du rendez-vous a été fixée après notre réunion.

F. SCHMIT : Eric je vais répondre à tes questions :

1) EPAFRANCE :

Elue depuis le 1^{er} juillet, malgré votre désaccord, j'ai pris des engagements et je les tiendrai. EPAFRANCE a voulu reprendre contact avec le nouveau Maire, et je t'ai appelé pour t'en informer. Suite à ce rendez-vous, il y aura bien un comité de pilotage sur le sujet de la Coulommère.

2) L'antenne FREE :

Effectivement la délibération a été votée, car il nous a été dit qu'il y avait une date limite pour signer la convention afin que le permis de construire puisse être déposé dans les délais. Or, le Pays Créçois s'appuie sur notre PLU pour refuser ce permis. Cette antenne serait considérée comme un bâtiment et qui ne peut donc dépasser 13 mètres, alors qu'il est prévu qu'elle atteigne 40 mètres. Pourtant l'antenne de SFR, installée lorsque M. DUMAS était adjoint, fait 35 mètres. Ce projet est donc actuellement suspendu.

T. DUMAS : A l'époque le PLU n'existait pas et le POS n'avait pas autant de contraintes. Lors du conseil municipal de juillet nous vous avons averti de ce point du PLU.

E. MAILLARD : Ce point du PLU est ambigu, et chaque partie l'interprète à sa façon.

F. SCHMIT :

3) Les comptes rendus de commission.

Il y a des commissions avec des ordres du jour, et nous abordons après ces points d'autres sujets en OFF. Vous avez la possibilité de faire votre compte-rendu et nous le présenter pour le croiser avec le nôtre et apporter les modifications nécessaires.

E. BOULANGER :

Lors de la dernière commission finance, j'ai demandé au président le rajout des sujets abordés en "OFF", mais il m'a été répondu : **NON**.

I. EIFFREN :

Nous avons travaillé sur un projet de fonctionnement, présenté et validé par le BM qui a abouti à une charte que chaque membre de notre groupe est en train de signer. Je rappelle qu'une commission étudie et propose, que le bureau municipal (réunion sans l'opposition) décide, et que le Conseil Municipal vote ou pas les délibérations qui en découlent. Ce fonctionnement a été élaboré dans le respect des articles de lois.

Je vais reprendre la commission de communication, j'ai travaillé sur un projet qui va être creusé en commission. Les comptes rendus relatent les propositions creusées en commission mais le pouvoir de décision revient au BM; le compte rendu informe donc simplement et vous pouvez bien sûr faire vos propres comptes rendus.

Déclaration de Mme Sonia LEVIS :

"Nous faisons, certes, partie de l'opposition, mais nous estimons que notre rôle ne se limite pas comme vous le prétendez parfois à rejeter toutes vos propositions sans motif.

Notre but est le même que le vôtre : prendre des mesures pour améliorer la vie des Montéricultois. Et nous ne sommes pas toujours d'accord avec vous.

Cela ne nous empêche pas de faire beaucoup d'intervention que nous jugeons constructives, et qui sont appuyées sur des recherches concrètes que ce soit en commissions travaux, jeunesse ou finances.

Je souhaitais également revenir sur la journée du forum des associations du 05 Septembre. En effet, nous n'étions que très peu d'élus à être présents (5 sur 23) lors de cette journée pour veiller et aider au bon déroulement de cette journée, mais aussi pour faire vivre cette commune en étant actifs dans des associations de Montry.

Je trouve cela très regrettable, que lors de ce type de manifestations, organisées par la mairie, qu'il y ait trop peu de volontaires."

* * * * *

1) Délégations données au Maire

La délibération est adoptée avec 20 voix pour et 2 abstentions.

F. SCHMIT : Je tiens à vous préciser que pour le point 20 concernant la ligne de trésorerie, qui permet de payer des factures avec une trésorerie à zéro, j'ai demandé que le montant soit redescendu à 50 000 € au lieu de 150 000 € précédemment.

2) Suppression de l'abattement sur la taxe d'habitation sur les habitations principales

E. DEMUR : Le Trésor Public nous avait informé, lors du rendez-vous chez Monsieur le Sous-préfet, que nous avions cette possibilité de retirer cet abattement qui date de 1980, pour avoir des recettes supplémentaires car la somme à percevoir serait d'environ 123 000 €.

S. LEVIS : De combien cela va-t-il augmenter la taxation locale?

E. DEMUR: Il faut que l'on se renseigne auprès du Trésor Public.

E. BOULANGER : de 8 à 10%. Combien de foyer seront touchés?

F. SCHMIT : Difficile à dire. Déjà les personnes âgées de plus de 75 ans ne sont pas concernées. L'imposition locale est basée sur différents paramètres (la composition de la famille, les revenus, la constitution de l'habitation,...), il faudrait donc que là aussi le Trésor Public puisse nous transmettre un tableau par tranche avec le nombre de foyers pour chacune.

E. DEMUR : Nous allons demander le fichier qui existe pour voir quelles sont les informations que nous pourrions en sortir.

F. SCHMIT : Les communes voisines ont déjà depuis longtemps supprimé cet abattement.

T. DUMAS : Peut-être, mais hormis Esbly, les autres communes ont une fiscalité inférieure.

E. BOULANGER : Après les différentes augmentations faites entre 2010 et 2013 (Impôts locaux ces deux dernières années, les tarifs scolaires et périscolaires,...) cela représente une augmentation de 48%.

I. EIFFREN : Beaucoup d'autres communes ont augmenté de 20% leurs impôts locaux. A Montry le tarif de la cantine a été augmenté par rapport au coût de la vie que nous a répercuté notre fournisseur. Il faut également prendre en compte la baisse des dotations, la suppression de la taxe professionnelle. Les services que la commune propose nécessitent forcément de l'argent.

E. BOULANGER : Effectivement, Il faut savoir quelles prestations nous voulons, mais de là à augmenter les impôts de 48%.

E. MAILLARD : Ce n'est pas vrai.

E. BOULANGER : Oui je me suis mal exprimé, ce sont les taux qui ont augmenté de ce pourcentage.

S. LEVIS : Il est peut-être possible de ne pas faire ces augmentations de taxe locale, si les agrandissements et changement d'affectation de locaux étaient régularisés, et donc déclarés. Là il y a un manque à gagner.

F. SCHMIT : Il ne nous est pas possible de le faire de nous-mêmes.

E. MAILLARD : Il faudrait que suite à des informations provenant de la TP, les membres de la commission CCID, se rendent sur place pour décider de la catégorie des habitations, ou de prendre un cabinet spécialisé dans ce domaine.

La délibération est adoptée avec 17 voix pour et 5 contre.

3) Mise en place d'activités accessoires et du versement d'indemnités pour activités accessoires.

T. DUMAS : Les éducateurs ont-ils une perte de salaire avec ces taux horaires?

F. SCHMIT : Si leur traitement brut est inférieur au précédent, en net il n'ya pas de différence, car sous cette forme de rémunération, il n'y aucune charge sociale.

K. SASSI : C'est considéré comme des heures supplémentaires, puisque c'est en plus de leur emploi principal. Le taux horaire est à 28 € brut, soit un net d'environ de 26 €. La différence est la CSG.

T. DUMAS : Ce système permet à l'employeur, comme aux éducateurs sportifs, de rompre le contrat à leur convenance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Fixation des tarifs de l'Ecole Municipale des Sports pour l'année 2015/2016

F. SCHMIT : En juin ce sujet a été évoqué et l'école des sports a été reconduite malgré un déficit d'environ 9000 € par an.

Je me suis penchée sur cette question et j'ai constaté que les éducateurs sont en situation irrégulière. En effet ils sont en CDD depuis 10 ans, et comme tout le monde le sait cela est tout à fait illégal. Pour corriger cette anomalie, nous avons la possibilité de créer des emplois dits accessoires, et c'est ce que nous venons d'adopter dans la précédente délibération. Ces emplois ne sont pas assujettis aux charges sociales.

Nous devons également réviser les tarifs, car pour certains enfants qui fréquentent le centre de loisirs, la part que nous pourrions imputer sur l'école des sports est insignifiante.

Nous vous proposons donc ces nouveaux tarifs. Un abattement de 10 € serait appliqué pour chaque enfant supplémentaire d'une même famille.

A ce jour il y a 71 inscrits contre 80 au maximum en 2014. Mais nous avons des inscriptions tous les jours, donc nous avons espoir que ce chiffre augment encore.

S. LEVIS : Quelles est le montant des nouvelles recettes?

F. SCHMIT : 1650 €

S. LEVIS : Et quelle est-elle la part d'investissement?

F. SCHMIT : Pour cet exercice aucun. Hormis la rémunération des éducateurs, il est prévu 500 € pour l'alimentation.

S. LEVIS : Quelle est la proportion des enfants de Montry entre ceux qui fréquentent le centre de loisirs et les autres?

E. DEMUR : Les effectifs sont quasiment équivalents.

F. SCHMIT : Par contre, il y a plus d'enfants extérieurs à Montry. Je vous rappelle que les communes adhérentes (Esbly et Condé St Libraire) versent 75 € par enfant. Les enfants des communes de St Germain-sur-Morin et Couilly-Pont-aux-dames payent plein tarif. Sur proposition de Madame **S. LEVIS**, les tarifs seront pour les enfants de Montry de 130€ pour ceux ne fréquentant pas le centre de loisirs, et de 110 € pour les autres.

Pour les enfants des communes adhérentes, il sera de 150€. Pour ceux des deux autres communes il sera de 225€. Et toujours l'abattement de 10€ par enfant supplémentaire d'une même famille.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5) Création d'une commission ressources humaines

F. SCHMIT : A ce jour il existe un Comité Technique, composé de représentants de l'assemblée locale désignés par Madame le Maire, et de représentants du personnel élus après un vote. Je souhaite créer une commission des ressources humaines pour étudier les différentes problématiques de ce domaine, et notamment les différentes réformes de la fonction publique que nous allons devoir mettre en place à court terme.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Les candidats pour cette commission sont pour :

Toujours Montry Citoyens	: P. GUERAND, E. MAILLARD, P. DEGRIS
J'aime Montry	: T. DUMAS, E. BOULANGER
Engagement Citoyen	: K. SASSI

L'ensemble des candidats sont élus à l'unanimité.

6) Remplacement d'un membre au sein de la Commission Finances

Mme P. DEGRIS du groupe Toujours Montry Citoyens est élue à l'unanimité.

7) Modification du nombre de conseillers au sein de la Commission Scolaire, petite enfance, périscolaire, jeunesse

Mme I. EIFFREN du groupe Toujours Montry Citoyens et M. T. DUMAS du groupe J'aime Montry, sont élus à l'unanimité.

8) Création d'un poste d'adjoint d'Animation 1^{ère} classe et fermeture d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

F. SCHMIT : La création de ce poste fera augmenter la masse salariale de 14.26 € par mois

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9) Remplacement des représentants de la collectivité dans les organismes extérieurs.

Les candidats pour les différents organismes sont :

1) Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

Messieurs E. MAILLARD et G. COLIN comme délégués titulaires, Madame A. SCHLAYEN comme déléguée suppléante.

2) Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux du bassin du Grand Morin

Monsieur G. COLIN comme délégué titulaire.

3) Syndicat Intercommunal de Téléalarme et de Télésurveillance

Monsieur J. GUERREIRO comme délégué titulaire, Madame A. SCHLAYEN comme déléguée suppléante.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

10) Remplacement des conseillers municipaux aux postes de représentants suppléants au sein des commissions thématiques de la Communauté de Commune du Pays Créçois

Les candidats pour les différentes commissions sont :

1) Transport – Accessibilité - Voirie

Monsieur J. GUERREIRO.

2) Développement Economique – Emploi Insertion – Aménagement Numérique

Monsieur J. GUERREIRO.

) Tourisme – Patrimoine - Culture

Madame I. EIFFREN.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

11) Participation financière au SAGE des Deux Morin

La délibération est rejetée à l'unanimité.

12) Environnement – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

E. DEMUR : Dans le cadre du plan, il est demandé aux communes concernées par les itinéraires de randonnée de délibérer pour y adhérer, et donc d'accepter que ceux-ci traversent leur commune. Cela implique que la commune doit entretenir ces chemins. Si chemins sont amenés à disparaître, la commune devra procéder à la création d'un nouveau chemin afin de ne pas interrompre la continuité. En contre partie la commune peut prétendre à une subvention.

La délibération est votée à l'unanimité.

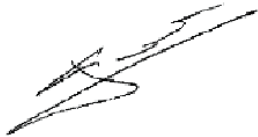
13) Demande d'Aide AQUEX auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

E. DEMUR : La commune de Montry peut prétendre à un aide de cet organisme puisque nous avons obtenu les points nécessaires d'après les critères de qualité d'exploitation obtenus avec la station d'épuration et du réseau de collecte. Pour l'avoir visitée, nous avons une usine exemplaire. Des émissaires d'Arabie Saoudite sont également venus la visiter.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance du conseil municipal est clôturée à 21h48.

Le secrétaire de séance :



P. GUERAND



Ville de
Montry
République
Française
Département de
Seine-et-Marne
Arrondissement
de Meaux



COMMUNE DE MONTRY

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 19 novembre 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 novembre 2015, s'est réuni en séance publique le jeudi 19 novembre 2015 à 20h30 en salle du conseil municipal sous la présidence de Mme. Françoise SCHMIT, Maire.

* * * * *

Maire : F. SCHMIT

Conseillers Municipaux : E. MAILLARD, I. EIFFREN, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, T. DUMAS, E. BOULANGER, S. LEVIS, E. ANDRE, K. SASSI, A. SCHLAYEN, M. FICARA

Procurations : N. RAFFETIN à L. ROUMILA, C. FONTAINE à E. MAILLARD, N. MENNESSIER à G. COLIN, A. AMPOLO à F. SCHMIT, C. JOUANNEAU à T. DUMAS, R. ANGUELU à E. DEMUR

Absents : B. GUIBAN

F. SCHMIT déclare ouverte, à 20h32, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. GUERAND secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

* * * * *

Madame le Maire Prend la parole avant de commencer la séance :

"Les événements dramatiques auxquels nous sommes confrontés, nous invitent au recueillement. Je vous invite à vous lever afin de faire une minute de silence en hommage aux victimes.

Je parlerai de la sécurité à la fin du conseil.

Avant de voter ce budget 2015, Je tiens à rappeler :

- *le contexte dans lequel il a été élaboré ;*
- *et l'enjeu crucial de ce vote.*

Je ne refais pas l'historique que vous connaissez déjà, je pose seulement le cadre.

Suite aux deux entretiens avec le Sous-préfet (des 24 septembre et du 6 octobre) deux options se sont présentées à nous :

- *Premièrement, une option de fuite, de découragement ; c'est à dire lâcher tout effort et laisser les commandes de la commune à la Chambre Régionale des Comptes. Cette option serait alors catastrophique pour les citoyens, puisque la première chose que ferait cette institution serait d'augmenter massivement les impôts ;*
- *Deuxièmement, une option de responsabilisation plus combative. Nous, élus de la majorité, nous choisissons l'option de responsabilisation. Cette option, discutée avec le Sous-préfet, nous amène donc à prendre sur la section investissement, excédentaire, de quoi combler les déficits 2013-2014 (314 455€). Le Sous-préfet, convaincu de nos efforts de réduction des dépenses en 4 mois, nous a donc conseillé de présenter notre budget supplémentaire tel que vous l'avez sous les yeux.*

Sachant qu'au final, l'appréciation du bien fondé de notre budget reste à l'approbation du Préfet. Bien sûr, nous avons bon espoir d'une appréciation positive.

Il ne s'agit, ni d'idéologie, ni de tour de passe-passe, mais seulement d'une réalité budgétaire relevant d'une simple dérogation. Cette dérogation nous permettra de repartir sur des bases saines de gestion.

De nombreux changements ont été faits en 4 mois, avec efficacité. L'expérience de ces 4 mois, nous permet d'envisager 2016 sous des auspices de maîtrise implacable des dépenses.

Nous nous engageons donc, ici et maintenant, à clôturer l'exercice 2016 à l'équilibre, même si cela nous impose de nouvelles réductions de dépenses comme le feront la plupart des communes de France.

Nous avons conscience de la difficulté de notre mandature, mais au-delà des problèmes financiers, et au-delà du fait que le vote du budget détermine le versement de l'intégralité des payes de décembre aux agents, Montry dispose d'un potentiel de développement certain, qu'il serait irresponsable de détruire par manque de courage.

Ces projets sont porteurs d'espoir de jours meilleurs et nous donnent l'énergie et la volonté de réussir.

* * * * *

1) Reprise des excédents de la section d'investissement en section de fonctionnement

T. DUMAS : Comment a été calculé le montant de cet excédent et sur quel chapitre est-il mis, car il n'y a rien d'inscrit pour les recettes de dotation sur le Budget Supplémentaire.

P. GUERAND : Ce n'est pas une somme prise par rapport aux recettes de dotations, mais sur la trésorerie qu'il y a en investissement. Puis c'est une écriture dite "Opération d'ordre" qui est faite pour basculer les sommes d'une section à une autre.

E. BOULANGER : Je vous précise, et cela depuis le mois de mai, que votre calcul n'est pas correct au regard de l'article L 2311-12 alinéa 2 conformément au courrier du sous-préfet du 27/07/2015. Vous vous êtes basés sur le résultat de l'exercice, au 31 décembre des années concernées, et non sur le Compte Administratif qui intègre les Restes A Réaliser pour déterminer le résultat réel.

E. DEMUR : Effectivement, la Directrice de la trésorerie nous a fourni un calcul erroné, lorsqu'elle nous a informés de cette possibilité de reprise de l'excédent d'investissement née d'une dotation complémentaire en réserve. Sur ce point Éric BOULANGER a raison. La trésorerie en a été informée le 23/10/2015. Rendez-vous d'urgence est pris avec le Sous-préfet (le 6/11) pour trouver une solution permettant cette opération de reprise, afin de combler les déficits de fonctionnement antérieurs. À l'issue de cet entretien il est convenu de présenter le budget tel que, c'est-à-dire avec la reprise des de l'excédent d'investissement.

Nous avons fait le choix de repartir sur de bonnes bases financières, d'où cette option de reprise d'excédent. De plus nous avons demandé auprès du centre de gestion de nous mettre à disposition une personne spécialiste dans ce domaine pour effectuer un audit de nos finances. Les premières analyses qu'il a faites auraient tendance à démontrer que la situation n'est pas si catastrophique que cela. Mais nous attendons son rapport final.

E. BOULANGER : Comment pouvez-vous reprendre un excédent alors que l'année 2013 (celle que vous avez pris en considération) est en déficit de 147 218.47 € (voir compte administratif / résultat cumulé de l'investissement)

Vous prenez l'argent soit sur le crédit (de 500 000.00 €) ou sur la vente des terrains prévu initialement pour des travaux .

F. SCHMIT : Nous essayons de sortir la commune de ces problèmes financiers. Des efforts ont été faits par tous, et j'entends par là toute l'équipe, majorité et opposition, et je vous en remercie. Nous avons une opportunité avec cette reprise d'excédent, et cela évitera une augmentation très significative des impôts locaux. Je sais et vous le répétez à chaque conseil que vous êtes contre, mais c'est une chance à saisir.

S. LEVIS : Vous sous-entendez que dans le cas contraire, ce sera à cause de nous, l'opposition.

F. SCHMIT : Je n'ai pas dit cela.

J. GUERREIRO : Il est nécessaire d'accepter cette reprise et de voter le Budget Supplémentaire pour honorer les salaires de décembre. Pensez aux agents.

T. DUMAS : Lors du Budget Primitif, M. CAMUS, alors Maire, avait proposé de diminuer ce poste et 80% du conseil était contre. Aujourd'hui il manque combien?

F. SCHMIT : 85 000 €, charges comprises.

La délibération est adoptée avec 16 voix Pour, 2 abstentions et 4 Contre

2) Affectation des résultats de l'exercice 2014

E. DEMUR : Il n'y a pas spécialement d'affectation, mais une constatation des résultats, fonctionnement et investissement, et l'obligation de les intégrer sur le budget de l'exercice en cours.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 22 voix Pour.

3) Budget supplémentaire 2015

S. LEVIS : Si vous le permettez avant de voter, j'ai quelques remarques à faire. Vous dites avoir fait des efforts d'économies. Cependant, sur le chapitre 011, "Charges à caractère général", qui sont principalement, les charges courantes, les assurances, la restauration des écoles, les contrats de maintenance... il y a 11 450€ de moins en 2015 par rapport à 2014. Je ne suis pas sûr qu'il soit possible de faire mieux l'année prochaine.

Sur le chapitre 012 "Charges de personnel", il y a 31 050€ d'économies réalisées sur la masse salariale et 20 180€ sur vos indemnités d'élus. Je n'ai rien à dire sur ces postes.

Enfin concernant les subventions telles que les caisses des écoles, les associations, et autres, la somme versée en 2014 est de 54 630€, contre 9 125€ pour 2015, soit 45 500€ de moins.

Là aussi difficile de faire mieux, car il ne reste pas grand-chose à retirer.

Je reviens sur le chapitre 012, car cela va être complexe de faire plus d'économie.

E. DEMUR : Une partie de ce chapitre est constituée du Régime Indemnitaire des agents, des primes. Il doit être étudié et voté lors du BP 2016, ce qui n'a jamais été fait les années précédentes. Il y a déjà eu une action dessus en votant des abattements en cas d'arrêt de travail pour maladie ordinaire.

S. LEVIS : Je vous rappelle que je n'ai pas voté pour.

F. SCHMIT : Ces économies sur les salaires s'expliquent aussi par des départs d'agents depuis le mois de juin. Il est possible de faire de nouvelles économies sur l'ensemble des dépenses, et peut être plus particulièrement sur le chapitre 011, car celles qui ont été faites cette année ne l'ont été que sur 4 mois, comme vous l'avez souligné.

S. LEVIS : Il y a du personnel de parti, certes, mais il y a un risque de manque d'agents dans certains domaines comme le périscolaire, et qui pour moi seraient en sous effectifs.

F. SCHMIT : Nous entendons dire qu'il y a trop d'employés à la commune, et là il en manquerait.

L. ROUMILLA : Sur quels postes il en manquerait, ATSEM ou animateurs?

S. LEVIS : Je parle des animateurs aux écoles, il faut penser à la sécurité de nos enfants. Je reprends le cours de mes observations, avec les recettes. Au chapitre 70, il y a plus 15 000€ toujours par rapport à 2014, cela veut-il dire que les parents ont payé plus cher. Les taxes foncières sont à plus de 35 000 €, et au chapitre 74, les subventions d'Etat augmentent de 45 000 €. Il ne sera pas possible de dire que le futur budget sera difficile à équilibrer à cause des subventions qui baissent.

F. SCHMIT : Ce surplus de subventions provient que la Commune est considérée comme "Mairie bâtitrice". Il est octroyé dans ce cas une prime de 1 500 € par permis de construire fait, et pendant le premier semestre nous en avons eu 26.

E. BOULANGER : Le résultat que vous prévoyez pour cette année est faussé, car il faut tenir compte en plus de cette reprise d'excédent de 359 000 €, les 100 000 € prélevés sur le budget Assainissement. Ce qui devrait nous donner un déficit de 147 000 €. Quelles seront les orientations d'économies pour 2016.

T. DUMAS : Certainement les charges du personnel.

F. SCHMIT : Il y a encore des recettes qui n'ont pas été inscrites au BS, car nous n'avons pas d'informations concrètes pour en connaître leurs montants exacts. Elles représenteraient 70 000 €. Vers fin janvier, nous serons un peu plus, sur le résultat de l'exercice, et le définitif lors du Compte Administratif. Après M. BOULANGER vous pourrez nous dire que nous sommes trompés et vous pourrez nous reprocher ceci ou cela.

La délibération est adoptée avec 16 voix Pour, 3 abstentions et 3 Contre.

4) Acquisition salle Guynemer et rétrocession voirie Emile Zola

F. SCHMIT : Lors de la construction des "Jardins de Montry", l'OPH avait proposé la rétrocession d'une salle, dénommée aujourd'hui "Salle Guynemer", contre le paiement des travaux d'aménagement. L'intérêt que nous avons de nous acquitter de cette acquisition, est que l'année prochaine nous pourrions récupérer une partie de la tva. Il y a également les stationnements qui ont été aménagés dans cette rue le long des immeubles et une partie de la rue Emile ZOLA.

T. DUMAS : Cette de rue vous l'avez cédée pour un Euro symbolique, et aujourd'hui nous allons la reprendre et cela va nous générer des coûts d'entretien supplémentaires.

La délibération est adoptée avec 19 voix Pour, 3 abstentions et 0 Contre

5) Création de poste ingénieur principal

P. GUERAND : Un agent a été proposé à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour être promu au grade d'ingénieur principal. Cela a été accepté en mai 2015. Nous avons jusqu'au 31 décembre pour le nommer dans ce nouveau grade. Après il perdra le bénéfice de son dossier, et nous devons en reconstituer un, sans être sûr qu'il soit de nouveau accepté. Il nous faut donc créer ce poste. Nous procéderons en même temps à la fermeture de son poste actuel, afin qu'il ne reste pas vacant et qu'il puisse être pourvu sans le Conseil Municipal en sois informé.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 22 voix Pour.

6) Fermeture de postes

P. GUERAND : Nous avons actuellement de postes qui sont vacants. Il faut donc les fermer pour la même raison que pour le point précédent.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 22 voix Pour.

7) Election d'un représentant de la commune au conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Madame Schmit

F. SCHMIT : Lors de mon élection au poste de maire, nous avons procédé par la suite à la nomination de Madame Marie FICARA au Conseil d'Administration du CCAS. Hors il faut procéder à un vote et établir une délibération. Je vous propose donc M. FICARA comme nouveau membre du Conseil d'Administration du CCAS.

Madame FICARA Marie est élue à l'unanimité avec 22 voix pour.

8) Approbation de l'avenant n°1 à la convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement

E. MAILLARD : Il s'agit d'une régularisation administrative. En effet, comme vous le savez, la construction de l'usine de traitement des eaux par le SIPAEP a eu pour conséquence notamment la prolongation de notre Délégation de Service Publique (DSP) par avenant d'un an (Délibération n°2013/12/18/04).

Or, lors de la passation de cet avenant relatif à la prolongation de la DSP, l'avenant relatif au recouvrement par le délégataire de la redevance d'assainissement n'a pas été pris.

Nous procédons donc, au travers de cette délibération à ce rattrapage.

La DSP de l'eau s'arrête au 31 décembre 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 22 voix Pour.

9) Bilan d'exploitation de la station d'épuration (STEP)

Vous trouverez le détail du bilan présenté par **E. MAILLARD** en annexe.

Cette délibération est une information, il n'y a pas lieu de procéder à un vote.

10) Présentation du rapport annuel 2014 sur l'eau potable et l'assainissement

Vous trouverez en annexe une synthèse de ce rapport présenté par **E. MAILLARD**.

Cette délibération est une information, il n'y a pas lieu de procéder à un vote.

11) Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

La présentation complète fait par **E. MAILLARD** se trouve en annexe, en voici un court extrait : La ville de Montry n'a pas souhaité rejoindre le groupement de commande que lui proposait la Communauté de Commune du Pays Créçois (19 communes), mais le SIGIEF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France, 184 communes) donc un pouvoir plus important pour bénéficier de meilleurs tarifs. L'économie qui sera réalisée est de l'ordre de 9 000 € sur 50 000 € mandatés annuellement.

Une suspension de séance est demandée afin que M L. HUGOO nous décrive un peu plus les avantages de ce syndicat : 22h11.

L. HUGOO : Le Pays Créçois a fait plusieurs marchés publics sous la forme de groupements de commandes, comme pour le gaz, mais pas sur les contrats d'assurance par exemple. Nous n'avons pas d'obligation à souscrire à leur marché qui en résulte. Le SIGIEF ayant plus de communes adhérentes, les tarifs qui nous seront proposés devraient nous permettre d'économiser 10 à 15%, au mieux, sur les tarifs de consommation. Le coût de cette adhésion se calcule par un coût par habitant. Ce qui fait pour notre commune 650 € par an. Par contre ce marché ne débutera que le 1^{er} juillet donc l'économie que M. MAILLARD vous a indiquée sera proportionnelle par rapport à la durée et la consommation sur cette période.

Les autres avantages d'adhérer à ce syndicat sont les économies de publicité si nous avons dû faire ce marché nous-mêmes. Nous aurons également la possibilité de faire appel à eux pour nous déléguer un AMO (Assistance Maîtrise d'Ouvrage) afin qu'il nous aide sur des gros projets.

Reprise de la séance : 22h14.

La délibération est adoptée avec 21 voix Pour, 1 abstention et 0 Contre

12) Renouvellement de la convention de veille et d'interventions foncières suite aux évolutions législatives de 2014 et 2015

E. MAILLARD : La SAFER : c'est une société d'aménagement foncier et d'établissement rural. Elle a pour mission de préempter lors de la vente de terrains dans le domaine notamment forestier, agricole, et d'améliorer l'installation d'agriculteurs. Le montant forfaitaire de la convention est de 800 € ht par an.

P. GUERAND : Quelles sont les interventions qu'elle a déjà faites?

E. MAILLARD : Aucune.

P. GUERNAD : Avons-nous un intérêt de renouveler cette convention, car reste-t-il beaucoup de terrains qui pourraient rentrer dans les critères?

E. DEMUR : Elle peut être utilisée lorsque des gens du voyage souhaitent acquérir un terrain, alors la SAFER pourrait préempter à notre place.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 22 voix Pour.

13) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

F. SCHMIT : Nous devons procéder à l'élection des membres qui constituer la CAO, et qui devra se réunir prochainement. Je vous demande qui se porte candidat à cette commission.

K. SASSI : Je ne peux pas me présenter, car ces commissions sont en général en journée et je ne puis être présent à ces horaires.

F. SCHMIT : Lors de mon élection, je vous ai dit que toutes les commissions ne pourront pas se dérouler avant 18h30, au mieux, de manière que chaque membre puisse être libre de leurs obligations professionnelles.

K. SASSI : Dans ce cas d'accord.

F. SCHMIT : Il ya des titulaires, mais également des suppléants à élire, pour le groupe que représente Monsieur K. SASSI, il n'est pas possible de nommer un suppléant. Je vous propose que cette place soit occupée par un membre du groupe de la majorité, sauf si Le groupe de Monsieur DUMAS souhaite cette place.

La proposition de Madame le Maire est acceptée.

Les listes des candidats sont les suivantes :

*Messieurs G. COLIN, J. GUERREIRO, E. ANDRE, K SASSI en tant que membres titulaires ;
Mesdames L. ROUMILA, P. DEGRIS et Messieurs P. GUERAND, E. BOULANGER en tant que membres suppléants ;*

Les listes sont élues à l'unanimité avec 22 voix pour.

14) Election des membres de la Commission Délégation de Service Public

Une suspension de séance est demandée afin que M L. HUGOO nous apporte des précisions sur le fonctionnement et le but d'une DSP : 22h27.

L. HUGOO : La délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service. Je vous donne un exemple : La SAUR distribue l'eau et prend à sa charge le remplacement des canalisations en plomb.

Reprise de la séance : 22h29.

F. SCHMIT : Nous sommes dans le même cas de figure que lors de la délibération pour la place de suppléant à Monsieur K. SASSI. Je vous refais donc la même proposition.

La proposition de Madame le Maire est acceptée.

Les listes des candidats sont les suivantes :

*Messieurs G. COLIN, T. DUMAS, K SASSI en tant que membres titulaire
Messieurs P. GUERAND, J. GUERREIRO, E. BOULANGER en tant que membres*

Les listes sont élues à l'unanimité avec 22 voix pour.

15) Fixation des taux horaires des enseignants pour l'étude surveillée 2015-2016

L. ROUMILA : Le tarif de 21.86€ proposé pour les études surveillées est celui qui est transmis par l'inspection académique.

S. LEVIS : Quel était celui de l'année dernière?

F. SCHMIT : Le même. Là aussi il n'y a pas eu de délibération depuis quelques années, alors qu'elle doit être prise tous les ans.

T. DUMAS : Une grande partie de ce taux est à la charge des parents?

F. SCHMIT : Oui, mais nous avons tout de même un déficit de 800 € par an.

T. DUMAS : Combien d'enfants participent à ces études?

L. ROUMILA : 40 élèves répartis en 2 classes pour chaque école.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 22 voix Pour.

16) Information au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCD

1) Avenant n°1 au marché d'exploitation de la station d'épuration et d'entretien des réseaux d'assainissement, pour l'intégration du poste de refoulement de "Lochy". Cet avenant en faveur du titulaire du marché, la société SAUR, modifie le montant annuel forfaitaire qui passe de 13 482.99 € HT à 15 077.39 € HT.

2) Attribution des lots du marché "Maintenance préventive et curative de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore ainsi que la pose et dépose des illuminations festives de la ville de Montry.

Il a été retenu la société EIFFAGE ENERGIE IDF pour les deux lots pour un montant annuel minimum de 5 000 € HT et de 29 000 € HT au maximum.

* * * * *

Aucune remarque n'est formulée sur le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

* * * * *

La séance du conseil municipal est clôturée à 22h41.

Le secrétaire de séance :



P. GUERAND

ANNEXES

9) Bilan d'exploitation de la station d'épuration (STEP)

Le bilan d'exploitation 2014 de la STEP confirme le contrôle réalisé par le SATESE (cg77), l'agence de l'eau et la police de l'eau le 12 mai 2015.

Dans le bilan annuel 2014, il est à noter :

- * Que 95.85 % de la population communale est raccordé au système de collecte (non raccordés : rue Doumer entre Pascal et la 934, Ile Rémon, rue du canal);

- * qu'aucun déversement d'eaux usées dans le milieu naturel n'a été observé au niveau des trop-pleins en 2014 (page 4);

- * qu'aucun déversement d'eaux usées dans le milieu naturel n'a été observé au niveau des postes de relevage en 2014 (page 5);

Pour information, nous avons aujourd'hui 5 postes de relevage (lotissement Ru du Lochy) et tous sont aujourd'hui télé surveillés.

- * Deux incidents nécessitant l'utilisation du By-pass (Canalisation permettant de détourner une arrivée d'eau pour court-circuiter la filtration) en 2014 : sept 2014 dysfonctionnement de l'automate et, décembre 2014 suite à de fortes précipitations : 1047 m³ sur 192 656 m³ traités;

- * Quelques chiffres :

Capacité nominale de traitement : 1 270 m³/jour ; 6 100 équivalent habitants.

Charge entrante en 2014 : volume journalier moyen 528 m³/jour (soit 42% de la capacité nominale) ; 1 594 équivalent habitants

Conclusion : La station d'épuration est conforme (courrier de la DDT mai 2015), elle fonctionne à 42 % de sa charge nominale. Les rendements épuratoires sont excellents 99 % pour les paramètres particuliers, plus de 96 % pour les paramètres organiques et 97 % pour les paramètres azotés et phosphorés.

Néanmoins, les incidents sur le by-pass montrent que lors d'épisodes pluvieux importants, les débits transitant par la STEP augmentent brutalement. Il est important de continuer les contrôles individuels de branchements et de poursuivre l'obligation de raccordement ou la déconnection sur le réseau eaux pluviales lorsque celui-ci existe.

10) Présentation du rapport annuel 2014 sur l'eau potable et l'assainissement

E. MAILLARD :

Une fois n'est pas coutume, commençons par les chiffres 2014 :

A) le bilan

- * 1 372 branchements ;

- * 21,802 km de réseau (contre 20 km de voirie) ;

- * Rendement du réseau à 74,7 % (+2.5 % par rapport à 2013 à 72.3%);

- * 5 fuites réparées ;

- * 92,3 % des analyses conformes ;

- * Baisse des volumes consommés hors VGE de 7 % (131 179 m³)

(VEG : Vente en Gros).

Les données obligatoires à transmettre que nous portons à votre connaissance (pages 10 et 11) :

- * Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'eau : 3 343 habitants ;
- * Prix de l'eau 2.80 €/ m³ TTC en année N (2014) et 2.81 €/ m³ TTC en année N+1 (estimation 2015). Prix calculé sur la consommation à 120 m³ par an, abonnement compris (page 42) ;
- * Le nombre de prélèvements pour les critères microbiologiques sont en page 10, et en page 11 et 12 pour les critères physico-chimiques ;
- * Contrôle ARS (Agence régional de Santé). Les résultats sont affichés en Mairie ;
- * Somme des volumes achetés en gros : 179 406 m³ avec rendement à 74,73 % ;
- * Indice linéaire des volumes non comptés : 6.26 m³ km/jour ;
- * Indice linéaire de pertes en réseau : 5.94 m³/km/jour (-13,79% par rapport à 2013 page 29);
- * Il est à noter qu'il n'y a pas eu de renouvellement de réseau en 2014 ;
- * Le montant de l'abandon de créance s'élève à 70 € ;
- * Volume facturé sur l'année calendaire : 131 179 m³

Pour mémoire, le nombre de réclamations clients en 2014 s'élève à 8 (1 pour défaut ou retard de paiement, 4 sur qualité de l'eau potable, 1 sinistre, 1 erreur d'adresse de facturation, 1 travaux défectueux), le volume consommateurs sans comptage : 115 m³ (protection incendie, arrosage espaces verts..) et le volume de service du réseau : 2 310 m³ (nettoyage des réservoirs des purges de réseau...)

Ces deux volumes estimés (page 28) sont pris en compte dans le calcul du rendement des réseaux

Les points d'amélioration proposés par le délégataire (page 8) :

- * La clôture du réservoir en face de l'EPIDE (environ 10 k€ HT). Travaux urgents.

Les 10 autres propositions ne sont pas considérées comme urgentes mais doivent être connues (page 8) et si possible intégrées dans le planning prévisionnel des travaux (exemple : renouvellement et renforcement de la conduite rue du Moutier lors de travaux de voirie).

Enfin, il est à noter que le CARE (page 36) (Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation) montre un déficit de 71.7 k€ contre un déficit de 81.5 k€ pour 2013. Ce déficit s'explique par un prix d'achat de l'eau important (1/3 des charges environ) et un amortissement important sur le remplacement des conduites en plomb (environ 50 k€ par an). Contractuellement, l'emprunt contracté par le délégataire pour le remplacement des canalisations au plomb était de 636 244 € HT et la durée d'amortissement à 24 ans. Néanmoins, étant sous le régime de la délégation de service public, le délégataire assume financièrement les pertes du contrat.

B) : Rapport annuel assainissement

Comme nous avons pu voir un certain nombre d'éléments lors de la présentation relative au bilan d'exploitation de la station d'épuration (STEP), j'essayerai de passer plus rapidement sur certains points déjà évoqués afin d'éviter les redondances.

En 2014 à Montry, ce sont 123 611 m³ assujettis à la taxe d'assainissement pour 1 311 clients.

Le réseau comptait en 2014, 4 postes de relèvement et 24 045 mètres linéaires de réseaux.

Ce sont 45 Tonnes de Matières Sèches produites par la STEP et 100 % de ces boues sont évacuées dans des filières conformes à la réglementation.

Les données obligatoires à transmettre sont en pages 10 et 11 :

- * L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées est

de 3 343 habitants

* Prix du service d'assainissement est de 2.75 €/m³ TTC en année N (2014) et 2.75 €/m³ TTC en année N+1 (estimation 2015)

Les points d'amélioration proposés par le délégataire en page 8 :

* Les points 2 et 4 ont été pris en compte en 2015.

Le point 4 est réalisé, à savoir « Prévoir la mise en place de deux lignes téléphoniques sur les postes Abbé Jouve et Dutillier dans le cadre de la télésurveillance pour permettre de sécuriser ces installations ».

Le point n°2, le bon de commande est transmis et nous sommes en attente de la date d'intervention, concerne la « mise en place d'un regard siphonné devant la librairie pour éviter la remontée d'odeurs provenant du réseau unitaire ».

Les autres propositions devront faire l'objet d'une estimation. Une proposition d'échéancier de travaux devra être faite par les services de la ville et arbitrée lors des discussions budgétaires.

Enfin, il est à noter dans le CARE (Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation) en page 35 montre un coût de prestation à 164,7 k€ pour l'année 2014. Pour mémoire, il est inscrit au budget assainissement 185 k€ (Compte administratif 2014) de dépense de fonctionnement.

Il est important de souligner que la fin du contrat est proche, le 17 décembre 2015. Un appel d'offre formalisé a été lancé, la remise des offres des candidats était attendue pour le 9 novembre 2015. Après constitution de la CAO, les membres de la CAO seront susceptibles de retenir un candidat très prochainement.

11) Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

"La ville de Montry a décidé de ne pas rejoindre le groupement de commande de la Communauté de Commune du Pays Créçois relatif à la fourniture de gaz. En effet, il est facile à comprendre que la force de négociations d'une communauté de communes regroupant 19 communes n'est pas la même qu'un syndicat intercommunal regroupant plus de 5,3 millions d'habitants. C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé d'adhérer au SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France). Afin de pouvoir adhérer à ce syndicat, il est nécessaire que le conseil municipal approuve son acte consécutif.

En application des directives européennes transposées en France, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont intégralement ouverts à la concurrence. Tous les consommateurs sont désormais des clients dits « éligibles » et peuvent ainsi choisir leurs fournisseurs.

De plus, acté dans la loi relative à la consommation du 17 mars 2014, les sites en offre réglementée voient la suppression des tarifs associés. Cela nous contraint à organiser des mises en concurrence au 1er janvier 2016, pour l'ensemble des sites aux tarifs réglementés de type B2I, B2S ou TEL, à l'exception des plus petits sites consommant moins de 30 MWh/an.

Ce processus d'ouverture à la concurrence soulève ainsi des questions inédites pour les professionnels, appelés désormais à appliquer le droit de la commande publique à des achats jusqu'à présent effectués dans le cadre du monopole légal de fourniture, aujourd'hui supprimé. Ainsi tout acheteur soumis au code des marchés publics ou à l'ordonnance de 2005 doit appliquer la procédure

juridiquement requise (liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures, etc.).

D'un point de vue financier, de surcroît, les prix du gaz sur les marchés offrent de bonnes perspectives de gains par rapport aux tarifs réglementés, phénomène nettement moins sensible dans le secteur électrique car, du fait du parc français de production nucléaire et hydraulique, la concurrence s'y est moins rapidement développée.

Ces évolutions dessinent une configuration résolument nouvelle pour les acheteurs de gaz, à laquelle ces derniers devront, à terme, adapter l'ensemble de leurs achats d'énergie.

Pour répondre à ce défi, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (Sigeif) a donc mis en place une structure ouverte aux acheteurs franciliens. Le Sigeif est l'autorité organisatrice pour la distribution de l'électricité et du gaz pour le compte de 184 communes. Né en 1903, il est le plus important syndicat d'énergie en France dont le périmètre de concession recouvre une population de 5,3 millions d'habitants.

Parallèlement à ce rôle, le Sigeif coordonne depuis 2004 un groupement de commandes qui rassemble à ce jour près de 600 acheteurs : des collectivités territoriales dont la Région Île-de-France et ses lycées, des structures intercommunales, des bailleurs sociaux publics et privés, des établissements publics de santé, des établissements publics ou privés d'enseignement, etc.

Mobilisant des volumes de gaz dépassant 3 milliards de kWh par an (3TWh/an) (3 Téra Watt heure), les appels d'offres lancés tous les deux ans par le Sigeif permettent ainsi de tirer parti des meilleures opportunités de prix et de services associés du fait de cette dynamique de groupement et de la mutualisation des besoins à un niveau régional. Les consultations comprennent également un volet portant sur des prestations d'efficacité énergétique auxquelles les membres peuvent avoir accès en fonction de leurs besoins. De plus, l'accès à un outil de suivi mensuel des consommations, indépendant des fournisseurs, et les consommations journalières des sites les plus consommateurs (à facturation mensuelle) viennent appuyer la politique de maîtrise des consommations de chaque structure.

L'adhésion au groupement de commandes du Sigeif permet également de s'affranchir de la gestion de la procédure (documents techniques et administratifs, publicité, analyse) tout en conservant la maîtrise du marché (son exécution).

Il convient de souligner que la mise en concurrence n'emporte aucune conséquence sur la qualité de l'énergie ou la continuité du service puisque le gestionnaire de réseaux, GrDF sur le périmètre du groupement, en est le garant dans le cadre de sa mission de service public relevant d'un monopole.

Enfin, la participation financière liée à l'adhésion du SIGEIF est de 0.18 cts/habitant soit une dépense d'environ 650,00 €. L'économie attendue, sans prendre en compte les frais administratifs qui auraient été engendrés par une mise en concurrence (rédaction, publicité, analyse...) par la commune ou la communauté de communes est estimée à 20 % (abonnement et consommation). L'estimation de l'économie par les services de la ville est de 8 900,00 €. Le SIGEIF estime l'économie pour la ville de Montry à environ 10 000,00 € ".



Ville de
Montry
Région de
Franche-Comté
Département de
Saône-et-Maire
Arrondissement
de Mâcon



COMMUNE DE MONTRY

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni en séance publique le 10 décembre 2015 à 20h30 en salle du conseil municipal sous la présidence de Mme. Françoise SCHMIT, Maire.

* * * * *

Maire : F. SCHMIT

Conseillers Municipaux : E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, N. RAFFETIN, C. FONTAINE, T. DUMAS, E. BOULANGER, S. LEVIS, E. ANDRE, K. SASSI, M. FICARA

Procurations : E. MAILLARD à M. FICARA, N. MENNESSIER à G. COLIN, A. AMPOLO à F. SCHMIT, C. JOUANNEAU à T. DIMAS, A. SCHLAYEN à P. DEGRIS, R. ANGUELU à E. DEMUR

Absents : I. EIFFREN, B. GUIBAN

F. SCHMIT déclare ouverte, à 20h31, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. GUERAND secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

* * * * *

Aucune remarque n'est formulée sur le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal

* * * * *

S. LEVIS : Madame le Maire nous direz-vous un mot sur la démission de Madame Isabelle EIFFREN?

F. SCHMIT : Pour le moment je n'ai rien à dire, car elle fait toujours partie du conseil municipal, tant que le préfet n'a pas émis son acceptation.

S. LEVIS : Elle m'a demandé de vous faire lecture d'un courrier (voir en Annexe)

* * * * *

1) Décision Modificative

E. DEMUR : Lors de l'établissement du Budget Supplémentaire, il y a eu des erreurs d'affectation :

* pour la cession des terrains vendus en 2015. Ces opérations ont été inscrites en fonctionnement à tort;

* la reprise d'excédent a été inscrite au chapitre 10, mais c'est une opération d'ordre pour un transfert entre les sections d'investissement et de fonctionnement, donc il y a lieu de l'inscrire au chapitre 40.

* la vente déjà réalisée des terrains n'est pas une opération d'ordre au chapitre 40, et doit donc être inscrite au chapitre 024, car c'est une recette réelle;

Toutes ces modifications ne changent en rien l'équilibre du budget supplémentaire.

La délibération est adoptée avec :

16 voix pour :

F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, C. FONTAINE, N. RAFFETIN, A. AMPOLO, M. F ICARA, R. ANGUELU, A. SCHLAYEN, K. SASSI

5 voix d'abstention :

T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, E. ANDRE

2) Autorisation de mandatement avant l'adoption du budget 2016 pour les dépenses d'investissement du budget ville

E. DEMUR : Afin de pouvoir mandater les factures d'investissement qui seraient présentées à la commune en début d'année 2016, il est nécessaire de permettre à Madame le maire d'autoriser leur paiement, à hauteur de 25% du budget 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 21 voix Pour.

3) Attribution des subventions aux associations année 2015

E. DEMUR : Les subventions pour les associations au titre de l'année 2015 ont été diminuées de 80%. La somme est donc de 5 425 € au lieu de 23 000 € comme initialement prévu.

Nous avons eu une réunion avec les présidents pour décider de la manière de répartir cette somme, et il a été convenu de la verser au prorata des montants alloués l'année dernière.

T. DUMAS : Ces subventions ont-elles déjà été versées?

E. DEMUR : pas encore puisque nous devons les voter.

T. DUMAS : Cela risque d'être difficile financièrement pour certaines associations.

F. SCHMIT : Non car nous sommes au début de leur année, et elles disposent des cotisations de leurs adhérents.

T. DUMAS : Si le conseil municipal n'est pas d'accord avec cette répartition, comment fait-on, car habituellement les subventions sont votées individuellement, or là c'est une délibération globale. De plus lorsqu'un élu fait partie du conseil d'administration d'une association, il ne doit pas participer au vote.

F. SCHMIT : Si tu veux nous pouvons le faire ligne par ligne.

T. DUMAS : Cela n'est pas possible, car dans ce cas il faut une délibération par association.

F. SCHMIT : Il est possible de reporter en Janvier.

T. DUMAS : Non, car il sera trop tard. La prochaine fois il faudra respecter les procédures.

F. SCHMIT : Nous en prenons note.

K. SASSI : A-t-on les bilans des associations pour leur attribuer une subvention?

E. DEMUR : Oui, et cela est obligatoire pour signer les conventions.

F. SCHMIT : Certaines associations de Montry ne figurent pas dans cette liste, car elles sont subventionnées par le Pays Créçois.

T. DUMAS : Le Tennis n'a pas encore à ce jour touché sa subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 21 voix Pour.

4) Régime indemnitaire de la filière sanitaire et sociale

F. SCHMIT : Il est nécessaire de mettre en place de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires pour cette filière, afin de pouvoir rémunérer en heures supplémentaires un agent qui participe à la tenue d'un bureau de vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 21 voix Pour.

5) Diminution du régime indemnitaire versé aux agents stagiaires et titulaires en cas d'absence

F. SCHMIT : Lors d'un arrêt de maladie ordinaire les agents de la commune conservent en intégralité leur régime indemnitaire (primes). En mai dernier nous avons donc pris une délibération pour appliquer des diminutions du régime indemnitaire en cas de maladie ordinaire. Nous avons constaté depuis que certains se mettaient en accident du travail pour contourner cette règle. Nous avons donc décidé d'appliquer des diminutions dans tous les cas d'arrêt de travail.

Cette délibération est divisée en trois parties :

- * la première est celle déjà votée en mai 2015;
- * la seconde porte sur les longues maladies et maladies de longue durée;
- * la troisième sur les arrêts de travail.

Nous avons pris conseil auprès de différents partenaires avant de rédiger cette délibération. Pour la dernière nous nous demandons si nous devons faire du cas par cas, comme par exemple lorsqu'il y a hospitalisation.

E. ANDRE : Cela est gênant de faire du cas par cas.

N. RAFFETIN : Les agents ont-ils été informés de ce projet?

F. SCHMIT : Oui, cela a été soumis au Comité Technique, et le vote a été partagé : 3 voix pour et 3 voix contre. Dans ce cas cela est réputé comme accepté.

N. RAFFETIN : Je ne suis pas d'accord pour les longues maladies, car les personnes n'ont pas demandé d'être dans cette situation, et préféreraient certainement venir travailler.

F. SCHMIT : Je suis d'accord mais le régime Indemnitaire doit être donné pour un service fait.

La délibération est votée en deux parties :

1^{er} cas : la diminution en cas de maladie ordinaire, longue maladie et maladie de longue durée :

19 voix pour :

F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND, N. MENNESSIER, N. RAFFETIN, C. FONTAINE, A. AMPOLO, M. F ICARA, R. ANGUELU, A. SCHLAYEN, T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS

2 voix d'abstentions :

E. ANDRE, K. SASSI

2^{ème} cas : Accident du travail :

17 voix pour :

F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, P. GUERAND,
N. MENNESSIER, C. FONTAINE, A. AMPOLO, M. F ICARA, R. ANGUELU, A. SCHLAYEN, T. DUMAS,
C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS

4 voix d'abstentions :

L. ROUMILA, N. RAFFETIN, E. ANDRE, K. SASSI

La délibération est adoptée.

6) Modalités de récupération des heures supplémentaires

S. LEVIS : Comment les heures faites sont-elles récupérées?

F. SCHMIT : A leur convenance, mais obligatoirement dans le trimestre calendaire qui suit leur réalisation.

E. BOULANGER : Quel est le nombre d'heures effectuées en 2015 et pour quelles filières?

F. SCHMIT : j'ai demandé le tableau que je vous ferai parvenir.

E. BOULANGER : Est-ce que les heures supplémentaires seront obligatoires ou sur la base du volontariat?

F. SCHMIT : Elles seront sur la base du volontariat.

E. BOULANGER : Les dates de récupération seront-elles imposées? Par qui et pour quelles raisons?

S. LEVIS : Demande-t-on en priorité aux élus d'effectuer ces tâches?

E. BOULANGER : Si l'agent n'a pas pu récupérer ces heures, dans l'intérêt du service, seront-elles perdues?

F. SCHMIT : Souvent les manifestations sont à leur initiative, donc il faut qu'ils soient présents.

E. BOULANGER : Et s'ils ne peuvent pas les récupérer?

F. SCHMIT : A ce jour cela n'est pas arrivé.

E. BOULANGER : Comment sont gérées les heures?

P. GUERAND : Elles doivent être faites sur demande soit d'un responsable soit d'un élu. L'agent rempli un formulaire pour notifier les heures effectuées et celui-ci doit être visé par le demandeur et contresigné par Madame Le Maire pour validation. Il y a des heures pour lesquelles il ne peut y avoir de demande préalablement formulées : les animateurs qui doivent rester après l'heure normale de fermeture des centres de loisirs ou de garderie car les parents ne sont pas encore venus récupérer leurs enfants.

E. BOULANGER : Cette proposition de délibération a-t-elle été présentée au Comité Technique?

P. GUERAND : Comme toutes les délibérations de ce soir qui concernent le personnel, et toutes les futures.

E. BOULANGER : Ne pensez-vous pas que suite à l'abaissement du RI annoncé par Monsieur DEMUR lors du dernier conseil municipal, qu'il serait plus judicieux de proposer aux agents que les heures soient rémunérées ou récupérées?

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 21 voix Pour.

7) Montants des indemnités de fonction du Maire , des Adjoints et des conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction particulière

F. SCHMIT : Lors de mon élection en juillet dernier, nous avons décidé de diminuer nos indemnités d'élus et ce jusqu'à la fin d'année, puisque j'avais également annoncé qu'à partir de janvier je les rétablirais à leur montant. Sous les mandats des précédents maires il y avait 6 adjoints et des conseillers délégués qui étaient tous rémunérés. Depuis mon élection il y a seulement 5 adjoints et 1 conseiller délégué qui lui n'est pas rémunéré. Aujourd'hui je souhaite rétablir leurs indemnités. Il faut savoir que pour le conseiller délégué, cela n'engendre pas de surcoût pour la collectivité puisque nous prélèverons sur nos indemnités de maire et d'adjoints. Initialement nous avons proposé 11% pour qu'il ait une rémunération proche de celle d'un adjoint, mais il a demandé à avoir moins. C'est pour cela que vous avez deux tableaux :

* le premier avec 11 % soit après réduction : 1 454.83^e pour la fonction de maire, 558.25 € par adjoints, 524.75 € pour le conseiller délégué;

* le second avec 8% soit après réduction : 1 503.86 € pour la fonction de maire, 577.07 € par adjoint, 381.62 € pour le conseiller délégué.

S. LEVIS : Pourquoi voté cette délibération puisque le BP de 2016 n'est pas encore voté? Cela va augmenter les dépenses de ce poste.

F. SCHMIT : C'est un droit.

S. LEVIS : Pourquoi ne pas avoir conservé les mêmes montants de vos indemnités, car en contrepartie il est envisagé de diminuer le Régime indemnitaire des agents.

F. SCHMIT : C'est un droit, je paye mon essence et mon téléphone pour ma fonction de maire, sans parler des heures faites. Je suis présente tôt le matin en mairie, et le soir très tard avec les réunions auxquelles il faut être présent. De plus ce n'est pas un salaire mais une indemnité.

E. DEMUR : Je précise qu'avant la loi de décentralisation c'était du bénévolat, mais avec cette loi certaines responsabilités ont été reportées sur les élus et principalement la fonction de maire. Il a été difficile à partir de ce moment de trouver des personnes pour assumer ces fonctions. C'est pour cela que les indemnités des élus ont été mises en place.

Grâce au travail de tous à partir d'avril 2015, la situation financière de la ville a pu être redressée, même si cela n'est pas encore l'apothéose, mais nous avons pu en quatre mois bien diminuer les dépenses.

T. DUMAS : Vous votez vos indemnités au maximum, mais les subventions aux associations pour 2016 seront-elles aussi remises à leur montant initial?

F. SCHMIT : Cela se pourrait.

E. BOULANGER : Le résultat prévisionnel de 2015, qui vous paraît satisfaisant et que vous justifiez par des dépenses maîtrisées, est principalement constitué d'augmentations des taxes et de réductions des subventions. Celles des associations a été diminuée de 78%, les taxes locales augmentées ainsi que les tarifs de l'école des sport, du périscolaire, etc...

Si on fait un ratio de l'augmentation de vos indemnités par rapport à ces chiffres, vous vous êtes augmentés de 241%.

J. GUERREIRO : Je vais pousser un coup de gueule. Je finis mon travail à 16h, puis je consacre 3h au social, voir 15h les jours de repos ! Je vais également assister chez elles les personnes qui en ont besoin, et dans certain cas ce n'est pas forcément agréable. Je ne suis pas sûr que beaucoup de gens le fassent. Donc je pense que nous ne volons pas nos indemnités.

La délibération est adoptée avec :

14 voix pour :

F. SCHMIT, E. MAILLARD, E. DEMUR, L. ROUMILA, J. GUERREIRO, P. DEGRIS, G. COLIN, N. MENNESSIER, C. FONTAINE, A. AMPOLO, M. F ICARA, R. ANGUELU, A. SCHLAYEN, K. SASSI

2 voix d'abstentions :

P. GUERAND, N. RAFFETIN

5 voix contre:

T. DUMAS, C. JOUANNEAU, E. BOULANGER, S. LEVIS, E. ANDRE

8) Avis sur le projet de Schéma départemental de Coopération Intercommunale

E. DEMUR : Le 2 décembre dernier, le Pays Créçois a voté sur ce sujet une délibération en deux parties :

* une pour émettre un avis favorable sur la conservation du territoire de notre intercommunalité, le Pays Créçois;

* une autre pour émettre un avis défavorable sur le rattachement de certaines communes de Seine-et-Marne nord (Mitry-Mory, Claye-Souilly et ses environs) aux intercommunalités des départements limitrophes (Val d'Oise).

Notre proposition de délibération rejoint celle du Pays Créçois, car pour la deuxième partie, il y aura des incidences sur notre commune et sur notre intercommunalité.

En effet ces communes qui seront rattachées à des intercos hors département, ne feront plus partie de certains syndicats comme le SIMTOM (Ordures ménagères). Il y a 4 fours de ce syndicats pour détruire ces déchets, hors du fait que des communes n'en feront plus partie, le volume à traiter diminuera, mais sans pour autant engendrer l'arrêt de certains fours, car il est très difficile de les faire repartir. L'incidence sera une augmentation du prix des ordures ménagères. A ce jour elle est estimée à 37% de hausse.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 21 voix Pour.

9) Dénomination d'une voie publique

F. SCHMIT : Le clos du Lochy nécessite la création de voirie. Certaines sont déjà pourvues de noms depuis le commencement des travaux. Avec son prochain agrandissement une nouvelle rue va voir le

jour vers la route de Magny-le-Hongre et remplacera le chemin de terre dénommé : Chemin de Saint-Maur. Nous vous proposons de conserver ce nom.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 21 voix Pour.

10) Réfection du terrain de foot pour le club de foot de Montry.


E. DEMUR : Le terrain d'entraînement a été détérioré cet été, ainsi que la clôture. Les dégâts estimés sont de l'ordre de 34 586 € HT, mais la plus grande partie sera remboursée par les assurances qui ont déjà fait une avance de 17 000 € pour remettre en état les infrastructures de sécurité.

Le District 77N de football, nous propose de nous verser une subvention de 16 860 €, mais nous devons nous engager pour que cette somme soit utilisée uniquement pour la réfection de ce terrain. La commune dans ce cas n'aurait rien à déboursier.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 21 voix Pour.

La séance du conseil municipal est clôturée à 22h01.

Le secrétaire de séance :



P. GUERAND

Madame le maire,
Mesdames et Messieurs les adjoints,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et messieurs du public,

Je tiens en quelques lignes, à expliquer les raisons de ma démission du conseil municipal car je ne voudrais pas que soient colportées de fausses interprétations :

Depuis notre élection, nous étions tous d'accord pour dire que nous voulions un fonctionnement permettant une prise de décision dans une totale démocratie, avec consultation et communication.

Avec deux conseillers, j'ai travaillé d'arrache-pied pour proposer un fonctionnement digne d'une mairie ouverte qui tienne compte des préoccupations des citoyens. Ce fonctionnement a été validé par la liste élue mais malheureusement n'a pas été appliqué. J'ai également proposé un plan de communication.

Je ne peux que constater aujourd'hui que des décisions sont prises par quelques-uns, sur la base de ressentis et non sur la base d'expériences, de consultations et de réflexions, et que la communication est quasi inexistante puisque je n'ai quasi rien à communiquer (j'attends toujours les propositions d'articles)!

Ce que vous n'avez pas compris, et là je m'adresse à mon ancienne équipe, c'est que nous devons intégrer dans notre réflexion, avant de prendre toutes décisions, toutes les problématiques, qu'elles viennent de nous, des personnes travaillant sur le terrain chaque jour, et des citoyens concernés par les décisions, et ceci quelque-soit le degré d'urgence de la prise de décision. Tout est possible quand on a cette réelle volonté. Cela bien sûr demande un peu plus d'efforts que de prendre une décision à deux ou trois et en quelques minutes....

Je ne supporte plus également, cette "dictature déguisée en démocratie" où Mme le maire change de décisions à tout bout de champs, délègue quand ça l'arrange, nous fait croire qu'elle est à l'écoute de nos propositions (fonctionnement) et va reporter certaines erreurs qui ne sont pas de notre fait sur ses adjoints ou conseillers.

Pour conclure je dirais que vous avez pu déjà constater les conséquences de cette gestion bien particulière, avec la circulation et le plan Vigipirate pour l'accueil du soir grâce à laquelle dans un premier temps nous sommes passés pour **des guignols puis ensuite pour des imbéciles...** et pourtant j'avais fait une proposition pour le plan Vigipirate qui permettait de prendre en compte à la fois les contraintes des animateurs et celles des parents.

En tant qu'adjoint nous sommes responsables de toutes les décisions même celles dont on n'a pas pris part ! Et bons nombres ne correspondent pas à mes convictions humaines (par exemple, mettre une DGS au placard « car elle est nulle, je cite » puis utiliser ses compétences (soudain elle en a) quand ça vous arrange), à mes convictions professionnelles (travailler sans consulter) et à mes convictions politiques (comme baisser les indemnités des agents il y a 6 mois environ, délibération dont j'étais contre, merci Kamel, tu dois avoir davantage le sens de la persuasion, puisque finalement cette délib a été annulée).

Et si j'ai envoyé ma lettre en recommandé Mardi, c'est que je voulais qu'elle soit faite juste avant ce conseil municipal. En effet, vous allez dans les prochaines minutes, voter une délibération pour rétablir les indemnités des adjoints au même niveau que ce que l'on touchait avant leurs diminutions, et je peux vous dire que j'étais soulagée de cette délibération car mon investissement allait être rétribué à sa juste valeur et cet argent était une aubaine. Mais je me dois d'être honnête avec moi-même et ne peut rester sur une motivation pécuniaire.

Même si j'abandonne 2 ou 3 personnes conseillers ou bénévoles pour le marché de Noël, ce choix était important. De toute façon, le marché aura lieu puisque par miracle, des conseillers ont pu se libérer pour aider sur cette manifestation, des animateurs vont être présents (je croyais qu'ils ne pouvaient pas faire d'heures sup car ils travaillaient déjà au maximum de la capacité horaire) alors que d'habitude nous sommes 3 le jour J réellement en action ; là encore je ne dois pas avoir le sens de la persuasion !

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme EIFFREN Isabelle

P S : Pouvez-vous enfin mettre la bande jaune rue Guynemer/Maréchal Foch, comme indiqué dans la com sur la circulation (à la demande des citoyens) et que j'ai redemandé dimanche ?!